



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 26-29 novembre 2018

---

Distribution: générale	Point 8 de l'ordre du jour
Date: 30 octobre 2018	WFP/EB.2/2018/8-A/6*
Original: anglais	Questions opérationnelles – Plans stratégiques de pays
* Nouvelle parution pour raisons techniques le 20 novembre 2018	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Plan stratégique de pays – Mauritanie (2019-2022)

Durée	1 <sup>er</sup> janvier 2019-31 décembre 2022
Coût total pour le PAM	132 368 299 dollars É.-U.
Marqueur de l'âge et de l'égalité hommes-femmes*	4

\* <http://gender.manuals.wfp.org/en/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

### Résumé

La Mauritanie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui a considérablement réduit la pauvreté et la malnutrition chronique, mais qui doit encore relever divers défis sur le plan humanitaire et en matière de développement. La vulnérabilité, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les inégalités entre les sexes se conjuguent à la dégradation des terres et aux chocs climatiques fréquents, et sont aggravées par l'insécurité et les déplacements de populations dans le Sahel.

Les objectifs du Gouvernement en matière de développement sont définis dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée pour 2016-2030: faire passer le taux d'insécurité alimentaire sous les 5 pour cent, éliminer l'insécurité alimentaire grave et faire passer le taux de malnutrition aiguë globale sous les 2 pour cent d'ici à 2030.

Le présent plan stratégique de pays permettra au bureau de pays de se repositionner pour contribuer à la mise en place d'un système national de protection sociale adaptative. Sur la base de l'examen stratégique national Faim zéro réalisé en 2017, d'une évaluation du portefeuille de pays menée en 2016 et d'autres enseignements tirés de l'expérience, le PAM adoptera une approche globale à long terme susceptible d'être transposée à plus grande échelle en cas de choc,

---

#### Coordonnateurs responsables:

M. A. Dieng  
Directeur régional  
Afrique de l'Ouest  
courriel: [abdou.dieng@wfp.org](mailto:abdou.dieng@wfp.org)

M. J.-N. Gentile  
Directeur de pays  
courriel: [jean-noel.gentile@wfp.org](mailto:jean-noel.gentile@wfp.org)

impulsée au niveau national et axée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Le PAM s'attaquera aux causes de la vulnérabilité tout en appuyant les capacités institutionnelles dans un souci de pérennisation des résultats et d'appropriation nationale.

Le renforcement des capacités institutionnelles en fonction de la demande est un élément central du changement de stratégie. Les programmes contribuant à transformer les relations entre les sexes et prenant en compte la dimension nutritionnelle seront généralisés, et le PAM travaillera en partenariat pour maximiser l'efficacité et l'impact des activités.

Le présent plan stratégique de pays comprend six effets directs stratégiques qui se renforcent mutuellement:

- *Effet direct stratégique 1:* Les personnes touchées par une crise vivant dans les zones ciblées, y compris les réfugiés, sont en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après la crise.
- *Effet direct stratégique 2:* Les populations en situation d'insécurité alimentaire vivant dans les régions ciblées, y compris les enfants d'âge scolaire, ont accès tout au long de l'année à une alimentation adéquate et nutritive.
- *Effet direct stratégique 3:* L'état nutritionnel des populations vulnérables sur le plan nutritionnel vivant dans les zones ciblées, y compris les enfants ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes, s'améliore tout au long de l'année.
- *Effet direct stratégique 4:* Les populations en situation d'insécurité alimentaire et les communautés exposées aux chocs climatiques vivant dans les zones ciblées disposent tout au long de l'année de moyens d'existence plus résilients et de systèmes alimentaires durables.
- *Effet direct stratégique 5:* Les institutions nationales disposent de capacités accrues pour gérer, d'ici à 2030, des politiques et des programmes en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de protection sociale, y compris un système de protection sociale adaptative (réactif face aux chocs).
- *Effet direct stratégique 6:* Les partenaires de l'action humanitaire et de développement ont accès à des services communs leur permettant d'intervenir tout au long de l'année dans les zones ciblées.

Le présent plan stratégique de pays concorde avec les résultats stratégiques du PAM 1, 2, 4, 5 et 8, le cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable pour 2018-2022 et la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

## **Projet de décision\***

Le Conseil approuve le plan stratégique pour la Mauritanie (2019–2022) (WFP/EB.2/2018/8-A/6), pour un coût total pour le PAM de 132 368 299 dollars É.-U.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## 1. Analyse de la situation

### 1.1 Contexte national

1. La Mauritanie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, en grande partie aride, qui s'étend sur une superficie de 1,03 million de km<sup>2</sup> et compte une population en expansion rapide de 4,4 millions d'habitants, dont 50,4 pour cent sont des hommes et 49,6 pour cent sont des femmes, 57 pour cent ont moins de 20 ans, la moitié vit en milieu urbain et moins de 2 pour cent continuent de mener une vie nomade; 32 pour cent des ménages sont dirigés par une femme<sup>1</sup>.
2. Malgré la nette réduction de la pauvreté, de la dénutrition infantile et de la mortalité enregistrée récemment, la Mauritanie se classe au 157<sup>ème</sup> rang selon l'indice de développement humain. Le pays se heurte à des difficultés majeures d'ordre structurel et liées aux chocs pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). La pauvreté a reculé, passant de 42 pour cent en 2008 à 31 pour cent en 2014, mais il existe de grandes disparités entre les régions selon le sexe, l'âge et la situation professionnelle; 74 pour cent des personnes pauvres – principalement des paysans, des pasteurs ainsi que des femmes et des jeunes sans terres ou non rémunérés – vivent en milieu rural<sup>2</sup>.
3. Malgré une relative stabilité de la situation au regard de la sécurité et sur le plan politique depuis 2012, la Mauritanie subit les répercussions de l'instabilité régionale. À ce jour (mars 2018), les violences survenues dans le nord du Mali ont entraîné l'afflux de 55 263 réfugiés – 16 225 filles, 15 729 garçons, 13 719 femmes et 9 590 hommes – qui ont rejoint le camp de Mberra situé dans le département de Bassikounou.

### 1.2 Progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 2

#### *Progrès vers la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 2*

4. L'examen stratégique national Faim zéro de 2017 décrit les progrès obtenus vers la réalisation de l'ODD 2 d'ici à 2030.

#### *Accès à la nourriture*

5. La Mauritanie est un pays à déficit vivrier: la production céréalière couvre seulement 30 pour cent de la demande nationale. Les disponibilités ne sont généralement pas un problème, mais les marchés sont vulnérables face aux fluctuations des prix mondiaux des produits alimentaires et peuvent être difficiles d'accès car la population est dispersée et les routes sont parfois coupées pendant les saisons des pluies.
6. La situation sur le plan de la sécurité alimentaire est préoccupante. En moyenne, 959 400 Mauritaniens – 195 525 hommes, 268 082 femmes, 232 462 filles et 263 331 garçons – souffrent régulièrement d'insécurité alimentaire, et la situation est très variable selon les saisons. L'insécurité alimentaire varie entre 19 pour cent après les récoltes et 26 pour cent pendant les périodes de soudure. En août 2017, toutefois, 28 pour cent de l'ensemble de la population, soit 31 pour cent des ménages dirigés par une femme et 26 pour cent des ménages dirigés par un homme, étaient en situation d'insécurité alimentaire. Soixante pour cent de la population en situation d'insécurité alimentaire vivaient dans des zones rurales. Les femmes vivant en milieu rural sont touchées de manière

---

<sup>1</sup> Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. 2017. *World Population Prospects* (disponible à l'adresse <https://esa.un.org/unpd/wpp/>); Recensement général de la population et de l'Habitat, 2013 (disponible à l'adresse <http://www.ons.mr/index.php/publications/operations-statistiques/16-rgph-2013>).

<sup>2</sup> Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, 2008 et 2014 (disponible aux adresses <http://www.ons.mr/index.php/publications/operations-statistiques/17-epcv-2014>, et <http://www.ons.mr/index.php/publications/operations-statistiques/16-rgph-2013>). Les taux de pauvreté individuels ventilés par sexe n'étaient pas disponibles.

disproportionnée, car elles ont peu d'opportunités d'emploi, possèdent peu d'actifs productifs et disposent de moyens d'adaptation limités<sup>3</sup>.

7. Il ressort d'une analyse intégrée du contexte réalisée en 2017 que cinq régions (Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hod El Gharbi et Tagant) ont été les plus exposées aux catastrophes naturelles fréquentes et à l'insécurité alimentaire, et qu'une sixième (Hod Ech Chargui) a été touchée par des épisodes récurrents d'insécurité alimentaire et l'afflux de réfugiés en provenance du Mali.
8. Le plan stratégique de pays (PSP) fait suite aux sécheresses de 2011, de 2014 et de 2017 qui ont érodé les moyens d'existence et mis à mal les écosystèmes. Les stratégies de survie préjudiciables, telles que la vente de bétail à des conditions défavorables et la réduction de la consommation alimentaire, les tensions entre paysans et pasteurs et la surexploitation des ressources naturelles sont régulièrement observées en cas de chocs. Les ménages dirigés par une femme ont généralement moins d'options de subsistance et sont fréquemment amenés à manger moins ou à consommer des aliments de mauvaise qualité. Les hommes réagissent habituellement aux chocs en migrant ou en effectuant une transhumance précoce ou prolongée, ce qui fait que les femmes se retrouvent avec une charge de travail accrue et qu'il y a moins d'adultes pour s'occuper des enfants, avec pour corollaire d'augmenter le risque de travail de ces derniers.

#### *Fin de la malnutrition*

9. La malnutrition est un problème de santé publique majeur et une cause de mortalité infantile. La malnutrition aiguë globale a touché en moyenne 11 pour cent des enfants de 6 à 59 mois, et la malnutrition aiguë grave 1,6 pour cent pendant les saisons de soudure entre 2011 et 2017. Sur les 52 départements, 21 ont été classés en "situation nutritionnelle critique" en 2017, avec un taux de malnutrition aiguë globale supérieur à 15 pour cent ou un taux de malnutrition aiguë sévère de plus de 2 pour cent<sup>4</sup>.
10. Les taux de malnutrition et de mortalité sont légèrement supérieurs chez les garçons que chez les filles. L'insuffisance pondérale à la naissance est en hausse: 37 pour cent des nouveau-nés pèsent moins de 2,5 kilogrammes. Les carences en micronutriments sont très répandues: en 2012, l'anémie touchait 71,6 pour cent des enfants de 6 à 59 mois et 54,2 pour cent des femmes. En 2009, la carence en vitamine A atteignait 17 pour cent chez les femmes enceintes et 48 pour cent chez les enfants d'âge préscolaire<sup>5</sup>.
11. Les taux de retard de croissance ont été divisés par deux entre 2001 et 2010, mais sont demeurés inchangés depuis: un enfant sur cinq souffre de malnutrition chronique<sup>6</sup>. La perte économique annuelle associée au retard de croissance s'élève à 759 millions de dollars, soit 13,3 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Le surpoids et l'obésité sont marginaux chez les enfants, mais touchent 25,5 pour cent des femmes de 15 à 49 ans<sup>7</sup>.
12. La malnutrition aiguë est corrélée à l'insécurité alimentaire saisonnière et à des maladies comme la diarrhée et le paludisme. Les problèmes d'accès aux services de santé sont un facteur déterminant: seulement 24 pour cent des enfants de moins de 5 ans sont entièrement vaccinés, 32 pour cent des enfants atteints de diarrhée sont examinés,

---

<sup>3</sup> Enquête de suivi de la sécurité alimentaire, 2011-2017.

<sup>4</sup> Enquête de suivi et d'évaluation normalisés des phases de secours et de transition (SMART), 2011-2017.

<sup>5</sup> Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2008; étude sur le coût de la faim, 2015; enquête SMART, 2012; Organisation de coopération et de développements économiques. 2012. *Rapport de l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme*.

<sup>6</sup> Données ventilées par sexe non disponibles.

<sup>7</sup> Étude sur le coût de la faim, 2015; enquête SMART, 2011. La prévalence du surpoids et de l'obésité n'est pas disponible pour les hommes.

11 pour cent des filles et des femmes enceintes et allaitantes reçoivent un traitement préventif par intermittence contre le paludisme et 32 pour cent des enfants de moins de 5 ans ainsi que 35 pour cent des filles et des femmes enceintes et allaitantes dorment sous des moustiquaires imprégnées de répulsifs<sup>8</sup>.

13. D'autres déterminants sous-jacents sont à prendre en compte: seulement 50 pour cent des nourrissons sont nourris exclusivement au sein pendant les six premiers mois; seulement 15 pour cent des garçons et 14 pour cent des filles ont accès à un régime alimentaire minimal acceptable; la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable et uniquement un quart dispose d'installations sanitaires améliorées; et les hommes ne s'occupent pas assez des questions de nutrition et des enfants. Les adolescentes et leurs enfants sont particulièrement exposés au risque de malnutrition du fait de mariages précoces et de grossesses rapprochées: 20 pour cent des filles sont mariées avant 15 ans, et 33 pour cent sont enceintes avant 18 ans<sup>9</sup>.

#### *Productivité et revenus des petits exploitants*

14. La majorité de la population vit de l'agriculture: 60 pour cent des agriculteurs sont de petits exploitants agropastoraux et 20 pour cent des travailleurs saisonniers sans terres. La production céréalière a augmenté de 1 pour cent par an en moyenne ces dernières décennies, un niveau nettement inférieur à l'accroissement de la population (2,9 pour cent).
15. Les petits agriculteurs, les travailleurs saisonniers et les travailleurs non rémunérés, des femmes pour la plupart, comptent parmi les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Divers problèmes structurels se posent: dégradation des terres; chocs liés au climat; accès inéquitable à la terre et contrôle inéquitable de la terre, surtout des femmes et des jeunes; répartition inéquitable des parcelles agricoles; fortes pertes après récolte; faibles capacités de transformation et de stockage; pratiques agricoles inadéquates; et difficultés d'accès au financement.
16. Les femmes sont particulièrement défavorisées du fait de la discrimination quant à l'accès à la terre, aux services financiers et aux marchés, de la charge inéquitable de travaux non rémunérés qu'elles doivent assumer, des tâches ménagères et d'un chômage plus élevé. Elles ne possèdent que 10 pour cent des droits d'utilisation des terres et 8 pour cent des titres de propriété. Les groupes de population défavorisés de longue date peinent à obtenir des emplois rémunérateurs, en particulier dans les zones rurales. D'après les estimations, 12,5 pour cent des enfants de 5 à 14 ans travaillent, principalement dans l'agriculture, et courent donc le risque d'être soumis aux pires formes de travail des enfants<sup>10</sup>.

#### *Systèmes alimentaires durables*

17. La Mauritanie connaît régulièrement des sécheresses, des inondations et des invasions de criquets, aggravées par l'érosion rapide des sols et la désertification dues au changement climatique, aux pratiques agro-pastorales inadéquates et à l'augmentation de la pression humaine et animale. Ces problèmes provoquent d'importantes pertes de terres arables (qui représentent 0,5 pour cent du territoire du pays), accroissent les pressions exercées sur les ressources naturelles et entraînent par conséquent une insécurité alimentaire car l'agriculture de subsistance représente 90 pour cent de la production agricole.
18. Le mauvais état des installations de stockage et des infrastructures de transport, le faible niveau des investissements du secteur privé et les problèmes de gouvernance fragilisent les chaînes de valeur alimentaires, notamment dans le secteur de l'élevage et de la production laitière. Les pertes après récolte représentent 30 pour cent de la production agricole. Autre

---

<sup>8</sup> Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2015.

<sup>9</sup> Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2015; examen stratégique national Faim zéro, 2017.

<sup>10</sup> Voir [https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/mauritania#\\_ENREF\\_6](https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/mauritania#_ENREF_6).

source d'inquiétude, la viabilité du secteur de la pêche est mise à mal par la surexploitation des ressources et l'insuffisance des capacités de stockage et de transformation.

### **Environnement macroéconomique**

19. Le PIB par habitant s'élève à 1 136 dollars. L'économie pâtit d'inégalités, du manque de diversification et de la dépendance à l'égard du secteur minier, lequel représente 25 pour cent du PIB, 82 pour cent des exportations et 23 pour cent des recettes. L'économie s'est bien portée entre 2003 et 2015, la croissance annuelle moyenne du PIB s'étant établie à 5,5 pour cent sous l'effet de l'augmentation des prix mondiaux des produits de base. Après un ralentissement dû à la détérioration des termes de l'échange et à la réduction de la production pétrolière et minière, une reprise de la croissance était attendue à partir de 2017<sup>11</sup>. Les principaux défis à relever sont la fourniture des services de base et la création d'emplois destinés à une population active en expansion. Le chômage, qui est en moyenne de 11,8 pour cent, touche 24,1 pour cent des jeunes et 13,3 pour cent des femmes<sup>12</sup>.

### **Principaux liens intersectoriels**

20. La Mauritanie se classe au 147<sup>ème</sup> rang selon l'indice d'inégalité de genre<sup>13</sup>. Les obstacles à l'égalité des sexes sont le mariage des filles, les naissances prématurées et rapprochées – le taux de fécondité des adolescentes est de 78 naissances vivantes pour 1 000 femmes – ainsi que l'accès inéquitable à l'éducation; l'indice de parité des sexes est de 1,05 dans l'enseignement primaire, et tombe à 0,92 dans l'enseignement secondaire<sup>14</sup>.
21. Les données sur les violences sexistes sont rares, mais on estime que 55 pour cent des filles ont subi une mutilation génitale, et cette proportion est bien plus élevée chez les filles sans instruction (69 pour cent), chez celles appartenant au quintile le plus pauvre (84 pour cent) et chez celles vivant dans les zones rurales (69 pour cent). Dans ces zones, 24 pour cent des femmes et des filles subissent encore le gavage, mais cette pratique est en recul actuellement<sup>15</sup>.
22. Du fait de droits juridiques inéquitables, les femmes et les filles héritent environ de la moitié de ce dont héritent les hommes et les garçons. L'accès à la terre est un obstacle majeur à la participation des femmes à l'agriculture: seulement 19 pour cent des femmes possèdent une propriété en leur nom propre.
23. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire – 73 pour cent pour les filles et 69 pour cent pour les garçons – n'a pas évolué depuis 10 ans. Sur l'ensemble des enfants scolarisés, seulement 35 pour cent des garçons et 39 pour cent des filles terminent le cycle primaire. La durée moyenne de scolarisation est de 8,3 ans chez les garçons et les filles; 99 600 garçons et 84 700 filles ne sont pas scolarisés. Le taux d'alphabétisation est de 35 pour cent chez les femmes, et de 57 pour cent chez les hommes<sup>16</sup>.
24. La mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 81 décès pour 1 000 naissances vivantes: 88 pour 1 000 chez les garçons et 74 pour 1 000 chez les filles. Les principales causes de mortalité sont la pneumonie, la diarrhée, le paludisme et la malnutrition. Le taux de mortalité maternelle est de 602 décès pour 100 000 naissances vivantes; seulement

---

<sup>11</sup> Voir <http://www.worldbank.org/en/country/mauritania>.

<sup>12</sup> Bureau national de statistiques. 2017.

<sup>13</sup> L'indice d'inégalité de genre s'est amélioré, passant de 0,809 en 1995 à 0,627 en 2015.

<sup>14</sup> Voir <https://data.worldbank.org/indicator/SP.ADO.TFRT>; <https://www.unfpa.org/data/world-population/MR>; <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii>.

<sup>15</sup> Voir <https://www.unfpa.org/fr/data/fgm/MR>; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 2012.

<sup>16</sup> Voir: <http://uis.unesco.org/fr/country/mr>.

50 pour cent des accouchements s'effectuent en présence d'un agent de santé formé. La prévalence du VIH/sida est de 0,3 pour cent chez les femmes, et de 0,6 pour cent chez les hommes<sup>17</sup>.

### 1.3 Lacunes et problèmes liés à la faim

25. L'examen stratégique Faim zéro a permis de recenser divers défis à relever pour atteindre chacune des cibles de l'ODD 2:
- *Accès à la nourriture*: absence d'un plan national de secours et d'intervention au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition; nombreux projets non coordonnés; rigidité des programmes pendant les crises; insuffisance des investissements dans la protection sociale; et non-prise en compte de la sécurité alimentaire dans l'élaboration des politiques commerciales et budgétaires.
  - *Nutrition*: nécessité d'examiner l'environnement institutionnel pour prévenir et traiter la malnutrition; non-exploitation de la contribution potentielle de secteurs tels que l'agriculture et la protection sociale à la réalisation de résultats en matière de nutrition au moyen d'approches prenant en compte la dimension nutritionnelle; nécessité d'utiliser les plateformes d'assistance existantes pour assurer une communication visant à faire évoluer la société et les comportements; importance du développement de l'enrichissement des aliments ; et priorité insuffisante accordée aux adolescentes.
  - *Productivité des petits exploitants et systèmes alimentaires durables*: manque chronique de ressources financières et humaines pour les services de vulgarisation et la recherche; nécessité d'améliorer les infrastructures de transport et les installations de stockage pour soutenir la production alimentaire; attribution des terres inéquitable; accès insuffisant au financement; et mauvaise gestion des écosystèmes.
26. D'autres défis concernent les capacités limitées de mise en œuvre des politiques existantes et les difficultés de coordination entre les organisations intervenant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Pour atteindre les ODD, il faudra au préalable remédier aux inégalités systémiques liées au sexe, à l'âge et à l'appartenance ethnique.

### 1.4 Priorités pour le pays

#### **Priorités du Gouvernement**

27. La Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) du Gouvernement guide les activités destinées à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030: elle vise à éliminer l'insécurité alimentaire sévère et à faire passer l'insécurité alimentaire sous les 5 pour cent et la malnutrition aiguë globale sous les 2 pour cent.
28. La Stratégie et l'examen stratégique national Faim zéro appellent à renforcer les programmes de protection sociale tels que les filets de sécurité réactifs face aux chocs pour atteindre cet objectif. La Stratégie nationale de protection sociale de 2013 a pour but de fournir au pays les outils et le cadre institutionnel nécessaires pour s'attaquer aux vulnérabilités structurelles, notamment à celles fondées sur l'âge, le sexe et le handicap, ainsi qu'à l'insécurité alimentaire transitoire due aux chocs. Le programme de transferts monétaires El Maouna du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), le filet de sécurité Tekavoul de l'agence Tadamoun et le registre social du Ministère de l'économie et des finances<sup>18</sup> sont les éléments essentiels à partir desquels un système complet de protection sociale adaptative sera élaboré.

---

<sup>17</sup> Voir: [https://www.unicef.org/french/infobycountry/mauritania\\_statistics.html](https://www.unicef.org/french/infobycountry/mauritania_statistics.html); <https://www.unfpa.org/fr/data/world-population-dashboard>; <http://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/mauritania>; <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/>.

<sup>18</sup> Base de données publique comprenant les caractéristiques socioéconomiques des ménages pauvres.

29. L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont traitées dans les documents suivants: la Stratégie nationale de sécurité alimentaire de 2012; le Plan stratégique multisectoriel de nutrition de 2016; et la Stratégie nationale de protection sociale. Dans la politique nationale d'alimentation scolaire de 2017, il est envisagé de mettre en place un programme national utilisant la production locale. Concernant la durabilité environnementale, l'objectif majeur de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée est d'inverser les tendances à la dégradation de l'environnement et d'atténuer les effets du changement climatique au moyen de méthodes comme le reboisement, la fixation des dunes et la conservation des sols et des eaux. La SCAPP préconise également d'investir des fonds publics dans la gestion des risques de catastrophe liés au climat et la préparation aux situations d'urgence.
30. La Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre pour 2015-2025 vise à éliminer les violences sexistes et à s'attaquer à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles en prenant en compte de manière transversale la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs et en mettant en œuvre des actions contribuant à transformer les relations entre les sexes.

### ***Priorités du système des Nations Unies et des autres partenaires***

31. L'équipe de pays des Nations Unies privilégie les investissements en faveur du lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix conformément à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable pour 2018-2022 étend le cadre de partenariat au-delà du système des Nations Unies pour y inclure d'autres acteurs du développement et de l'action humanitaire. Le PAM continuera d'inscrire ses interventions face aux crises dans le cadre de plans d'intervention régionaux plus larges, comme cela a été le cas en 2018 concernant le "Sahel Overview of Humanitarian Needs and Requirements".
32. Le PAM codirige le module de la sécurité alimentaire et l'alliance "Better than Cash", est membre du module de la nutrition et de systèmes de coordination, tels que ceux s'occupant des réfugiés, et codirige un groupe de travail sur la planification des alertes rapides, des secours et des interventions qui vise à harmoniser les systèmes et les méthodes de travail des partenaires dans ce domaine.

## **2. Incidences stratégiques pour le PAM**

### **2.1 Expérience du PAM et enseignements**

33. Le PAM fournit des secours d'urgence, un appui aux moyens d'existence et des services aériens d'aide humanitaire en Mauritanie depuis 1964. L'évaluation du portefeuille de pays sur la période 2011-2015 a mis en évidence les réalisations concrètes obtenues grâce au soutien apporté par le PAM aux réfugiés maliens, tout en concluant que l'assistance portée aux Mauritaniens variait en fonction des activités et au fil du temps; elle a montré en outre que l'insuffisance des financements avait influé sur les projets et les résultats du PAM. Les recommandations formulées dans cette évaluation ainsi que celles issues de la synthèse régionale consacrée en 2017 aux évaluations du PAM portant sur ses politiques en matière de développement des capacités et de protection sociale ont éclairé l'élaboration du présent PSP.



34. Les enseignements tirés de l'expérience soulignent l'importance des aspects suivants:
- renforcer la conception et la qualité de l'assistance du PAM fondée sur des activités préventives, protectrices ou productives afin de la faire concorder avec le travail que conduisent le Gouvernement et les partenaires pour mettre en place un système de filets de sécurité cohérent réactif face aux chocs; ce point nécessite une coordination avec les programmes Tekavoul et El Maouna et avec le registre social;
  - passer des interventions à court terme à des solutions systémiques, souples et à long terme afin de transférer la conduite des programmes et la responsabilité financière au Gouvernement;
  - concentrer les interventions de renforcement de la résilience et pluriannuelles sur un plus petit nombre de sites, tirer parti de partenariats locaux et promouvoir la planification participative ainsi que la pertinence, la qualité et la gouvernance des actifs;
  - aborder l'assistance aux réfugiés dans l'idée de leur permettre d'acquérir plus d'autonomie en prévision de leur présence prolongée et de l'évolution de leurs besoins, et inclure les communautés hôtes dans la stratégie d'intervention afin de maximiser l'impact et de réduire le plus possible les tensions;
  - s'efforcer systématiquement de tirer le meilleur parti des programmes du PAM en les utilisant comme des plateformes prenant en compte la dimension nutritionnelle et comme des moyens de contribuer à la transformation des relations entre les sexes;
  - préconiser l'amélioration du cadre institutionnel destiné à prévenir et à traiter la malnutrition, actuellement morcelé;
  - combler les lacunes existant dans la planification des alertes rapides, des secours et des interventions; et
  - renforcer le suivi et la collecte de données factuelles.

## 2.2 Potentialités pour le PAM

35. L'engagement du Gouvernement en faveur du système de protection sociale adaptative offre au PAM la possibilité de se positionner en tant que partenaire de choix à même de contribuer à la mise en place de solutions à long terme pilotées par le pays, réactives face aux chocs, prenant en compte la dimension nutritionnelle et contribuant à transformer les relations entre les sexes. Ce repositionnement tirera parti de la vision commune formulée dans le cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable, la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le G5 Sahel et l'Alliance pour le Sahel, en privilégiant les investissements consentis dans le lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix.
36. Le PAM s'appuiera sur les éléments suivants: engagement des partenaires à suivre des approches globales de préparation sous l'égide du groupe de travail sur la planification des alertes rapides, des secours et des interventions; projet pilote conjoint de 2017 visant à tester la faisabilité de l'utilisation des plateformes gouvernementales pour cibler et fournir l'assistance saisonnière; outils et processus communs mis en place pour l'intervention contre la sécheresse menée en 2018; succès des solutions d'adaptation au changement climatique conduites en concertation avec les communautés dans le cadre du Projet d'amélioration de la résilience des communautés et de leur sécurité alimentaire face aux effets néfastes du changement climatique en Mauritanie, financé par le Fonds pour l'adaptation; succès des suites données aux recommandations issues de l'évaluation du portefeuille de pays appelant notamment à un recentrage géographique, à l'intégration des activités et au déploiement de l'approche de planification à trois niveaux; et adoption de la stratégie intégrée d'amélioration des moyens d'existence pour 2018-2022 visant à renforcer

l'autonomie des réfugiés et la résilience des communautés hôtes, qui guidera les changements opérationnels dans le département de Bassikounou.

### **2.3 Réorientations stratégiques**

37. Le PAM dirigera les activités de renforcement des capacités institutionnelles nécessaires au système de protection sociale adaptative, en se concentrant sur l'amélioration de la résilience au niveau national et communautaire. Toutes les activités du PSP contribueront à l'atteinte de cet objectif afin de transférer progressivement la responsabilité du système au Gouvernement.
38. Le soutien en faveur du système de protection sociale adaptative comprendra l'instauration d'un mécanisme efficace de préparation et d'intervention doté de filets de protection fondés sur des activités protectrices et productives. La protection sociale adaptative sera essentielle pour atténuer les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles, et le PAM s'emploiera à faire en sorte qu'elle soit équitable, prenne en compte la dimension nutritionnelle et contribue à transformer les relations entre les sexes. Cette approche renforcera la capacité du PAM à sauver des vies et à protéger les moyens d'existence en institutionnalisant les mécanismes de transposition à plus grande échelle des programmes dans les situations d'urgence. Dans le cadre de cet effort, une attention particulière sera accordée à l'élaboration d'outils de protection sociale adaptative qui pourront être utilisés pour évaluer et répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques des populations pastorales et autres populations mobiles.
39. Le PAM s'appuiera sur son savoir-faire, sa présence sur le terrain et ses capacités opérationnelles, et ancrera le PSP dans des initiatives régionales et mondiales. Les partenariats seront au cœur de cette stratégie, et maximiseront les avantages comparatifs des parties prenantes.

## **3. Orientation stratégique du PAM**

### **3.2 Direction, orientations et impacts escomptés**

40. Les six effets directs stratégiques du PSP guideront la conception, le déploiement, la mise en œuvre et le transfert du système de protection sociale adaptative en vue d'éliminer la faim d'ici à 2030. Le PSP contribuera à la réalisation des ODD 2, 4, 5, 13 et 17.
41. Conformément à son approche harmonisée pour le Sahel, le PAM entend :
  - maintenir des capacités d'intervention en cas de crise, notamment pour prêter assistance aux réfugiés maliens – effet direct stratégique 1;
  - appuyer l'action menée à l'échelle nationale pour s'attaquer aux causes immédiates et profondes de la vulnérabilité en fournissant un ensemble intégré d'activités axées sur la résilience aux populations mauritaniennes – y compris aux communautés d'accueil vivant dans les six régions en situation d'insécurité alimentaire répertoriées dans l'analyse intégrée du contexte – effets directs stratégiques 2, 3 et 4;
  - renforcer les capacités institutionnelles en prévision du transfert progressif au Gouvernement des programmes, des outils et des processus de protection sociale adaptative – effet direct stratégique 5; et
  - fournir des services communs, y compris des services de transport aérien humanitaire – effet direct stratégique 6.
42. Le PAM élaborera les activités du système de protection sociale adaptative qui prennent en compte la dimension nutritionnelle et contribuent à transformer les relations entre les sexes. Il faudra pour cela mieux comprendre les facteurs contextuels de la malnutrition et de l'iniquité de traitement des deux sexes, mettre en place des mesures de sauvegarde pour

éviter les effets négatifs sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons, et utiliser des filets de sécurité comme plateformes pour améliorer la nutrition et promouvoir l'équité de traitement des deux sexes. Toutes les activités du PSP seront conformes aux normes du PAM en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées grâce à une action de sensibilisation efficace, à une planification participative communautaire et à l'établissement de procédures fiables pour les plaintes et le retour d'information. La protection et la sensibilité aux conflits seront également prises en compte de manière transversale dans le PSP.

### **3.2 Effets directs stratégiques, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles**

***Effet direct stratégique 1: Les personnes touchées par une crise vivant dans les zones ciblées, y compris les réfugiés, sont en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après la crise***

43. Les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 1 viseront à prêter assistance aux personnes touchées par une crise, y compris aux 55 000 réfugiés maliens déplacés de longue date. La priorité continuera d'être accordée aux activités ayant pour but de sauver des vies et de protéger les moyens d'existence. Le PAM passera progressivement à des activités destinées à aider les réfugiés à acquérir plus d'autonomie, en s'inspirant de la stratégie intégrée d'amélioration des moyens d'existence pour 2018-2022 pour le département de Bassikounou et des priorités institutionnelles conjointes formulées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM lui-même. Cet effet direct tient compte des besoins liés aux crises recensés au moment de l'élaboration du PSP. Si ces besoins devaient augmenter subitement, l'effet direct serait adapté pour renforcer les opérations en faveur des réfugiés ou ajouter de nouvelles activités d'urgence à l'intention des populations mauritaniennes.

#### ***Domaines d'action privilégiés***

44. Au titre de l'effet direct stratégique 1, les activités seront axées sur les populations touchées par une crise, y compris les réfugiés maliens, et pourront être étendues aux populations mauritaniennes en situation d'insécurité alimentaire en cas de grave sécheresse ou d'un autre choc.

#### ***Produits escomptés***

45. Cinq produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les bénéficiaires touchés par une crise reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire adéquate (en nature ou de type monétaire) pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels.
  - Les bénéficiaires touchés par une crise reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire adéquate pour la création d'actifs ou pour la formation (en nature ou de type monétaire) assortie de conditions afin de subvenir à leurs besoins alimentaires tout en améliorant leurs moyens d'existence et la cohésion sociale.
  - Les bénéficiaires touchés par une crise reçoivent des messages sur la nutrition destinés à améliorer leurs pratiques liées à la nutrition.
  - Les enfants touchés par une crise qui vont à l'école reçoivent en temps voulu des repas scolaires adéquats pour subvenir à leurs besoins alimentaires.
  - Les enfants ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes touchés par une crise reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs spécialisés adéquats pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë modérée.

**Activités essentielles**

*Activité 1: Fournir aux réfugiés un programme d'assistance intégré qui comprend une assistance alimentaire (assortie ou non de conditions), des repas scolaires ainsi que des aliments nutritifs spécialisés destinés aux enfants et aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes pour prévenir et traiter la malnutrition*

46. Cette activité sera mise en œuvre en collaboration avec le HCR et le CSA. Un programme d'assistance complet tenant compte des questions de protection sera fourni à 55 000 réfugiés maliens se trouvant dans le camp de Mberra. Du fait de la présence prolongée des réfugiés, le PAM appliquera les recommandations formulées dans la stratégie intégrée d'amélioration des moyens d'existence destinée à Bassikounou: mise en place d'un ciblage fondé sur les besoins qui tiennent compte des vulnérabilités liées au sexe; et introduction d'interventions visant à améliorer les moyens d'existence qui tiennent compte des conflits, accompagnées d'un appui en faveur de la résilience à l'intention des communautés d'accueil, au titre des effets directs stratégiques 2, 3 et 4.
47. Les réfugiés recevront une assistance alimentaire non assortie de conditions sans interruption sauf pendant la période où cette assistance sera remplacée par des activités Assistance alimentaire pour la création d'actifs (3A) ou Assistance alimentaire pour la formation (AAF). L'assistance sera ajustée en deux phases:
  - En 2019 et 2020, les activités 3A et AAF seront mises en place pendant 30 jours par an à l'intention des réfugiés aptes à y participer. Un premier groupe de 38 500 réfugiés extrêmement vulnérables bénéficiera d'une assistance alimentaire non assortie de conditions et d'activités 3A ou AAF pour subvenir à l'ensemble de leurs besoins en kilocalories. Un deuxième groupe de 11 000 réfugiés vulnérables recevra le même type d'assistance, mais l'assistance cumulée correspondra à la moitié de leurs besoins en kilocalories. Un troisième groupe de 5 500 réfugiés moins vulnérables participera uniquement aux activités 3A ou AAF.
  - En 2021 et 2022, les rations demeureront inchangées, mais la durée de mise en œuvre des activités 3A et AAF sera portée à 45 jours par an.
48. Le PAM s'adaptera à l'évolution de la population de réfugiés. Les réfugiés nouvellement enregistrés seront inclus dans le groupe des personnes extrêmement vulnérables et recevront une assistance complète pendant trois mois au maximum, après quoi leur degré de vulnérabilité sera évalué. Les opérations seront réexaminées en permanence afin d'assurer une mise en œuvre efficace et équitable et de réduire le plus possible les risques concernant la sécurité, les violences sexistes et d'autres risques sur le plan de la protection; une mission d'évaluation conjointe se déroulera en 2019.
49. La transposition à plus grande échelle des activités 3A et AAF dépendra des possibilités de création d'actifs et de formation, à l'intérieur et à proximité du camp, susceptibles de bénéficier équitablement aux femmes et aux hommes; ces possibilités seront sélectionnées dans le cadre d'une planification participative tenant compte des conflits et éclairées par la programmation saisonnière fondée sur les moyens d'existence réalisée en 2018 à Bassikounou. Priorité sera donnée aux aménagements de préservation de l'environnement et de conservation des eaux et des sols afin de réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles autour du camp. Lorsque cela sera possible, l'activité sera associée à des activités 3A et AAF menées au titre de l'activité 5 à l'intention des populations hôtes voisines pour promouvoir des solutions communes et renforcer la cohésion sociale. L'analyse environnementale sera utilisée comme il se doit pour éviter des effets négatifs non intentionnels sur l'environnement.
50. Une supplémentation alimentaire généralisée mensuelle sera assurée pour prévenir la malnutrition chez les enfants de 6 à 23 mois ainsi que chez les filles et les femmes enceintes

et allaitantes. Celle-ci sera fournie entre mai et octobre quel que soit le degré de vulnérabilité des ménages. Le PAM fournira également toute l'année une supplémentation alimentaire ciblée afin de traiter la malnutrition aiguë modérée chez les enfants de 6 à 59 mois ainsi que chez les filles et les femmes enceintes et allaitantes, en y adjoignant des messages destinés aux hommes et aux femmes sur les pratiques d'alimentation, de soin et d'hygiène des nourrissons et des jeunes enfants et sur l'égalité des sexes.

51. Les 5 500 enfants réfugiés fréquentant les écoles maternelles et primaires dans le camp recevront des repas scolaires tout au long de l'année scolaire pour améliorer leur sécurité alimentaire, leur nutrition et leur niveau d'instruction; des repas seront également fournis à 2 500 enfants fréquentant les classes de rattrapage pendant l'été.

***Effet direct stratégique 2: Les populations en situation d'insécurité alimentaire vivant dans les régions ciblées, y compris les enfants d'âge scolaire, ont accès tout au long de l'année à une alimentation adéquate et nutritive***

52. Les activités menées au titre des effets directs stratégiques 2 et 3 contribueront à la fonction protectrice du système national de filets de sécurité réactif face aux chocs. Celles menées au titre de l'effet direct stratégique 2 cibleront les Mauritaniens les plus vulnérables, y compris les communautés hôtes, et viseront à subvenir à leurs besoins alimentaires essentiels, en particulier pendant les crises, et donc à réduire leur exposition à la malnutrition. Elles permettront aussi aux enfants d'âge scolaire de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme national de repas scolaires.

***Domaines d'action privilégiés***

53. Les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 2 feront partie de l'ensemble d'activités axées sur le renforcement de la résilience qui comprend également des activités conduites au titre des effets directs stratégiques 3 et 4.

***Produits escomptés***

54. Trois produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les bénéficiaires ciblés reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire adéquate (en nature ou de type monétaire) pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels.
  - Les enfants de 6 à 23 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes ciblés reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs spécialisés adéquats intégrés à l'assistance alimentaire pour prévenir la malnutrition.
  - Les enfants qui vont à l'école reçoivent en temps voulu des repas scolaires adéquats pour subvenir à leurs besoins alimentaires et favoriser l'assiduité (ce point est lié à l'ODD 4).

***Activités essentielles***

*Activité 2: Fournir une assistance alimentaire saisonnière aux populations mauritaniennes en situation d'insécurité alimentaire, en la complétant par des aliments nutritifs spécialisés pour les enfants (de 6 à 23 mois) ainsi que pour les filles et les femmes enceintes et allaitantes*

55. Le PAM fournira une assistance alimentaire ciblée non assortie de conditions combinée systématiquement à une supplémentation alimentaire généralisée aux enfants de 6 à 23 mois ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes. L'objectif sera de protéger l'accès à la nourriture, de préserver les moyens d'existence et de prévenir la malnutrition pendant le pic de la période de soudure, de juin à septembre. À terme, cette activité sera guidée par les plans d'intervention pilotés par le Gouvernement.

56. Au titre de l'activité 2, le PAM dirigera les méthodes de ciblage et de mise en œuvre de la protection sociale adaptative élaborées dans le cadre de l'activité 6. Le ciblage des ménages, initialement fondé sur l'approche axée sur l'économie des ménages, s'appuiera progressivement sur le registre social (en prenant en compte la problématique hommes-femmes et les questions de protection). Le PAM renforcera également la capacité des mécanismes de ciblage et d'exécution existants pour que les besoins spécifiques des populations pastorales puissent être mieux pris en compte. Dans le cas d'un déficit de financement, le PAM et ses partenaires définiront des critères plus stricts de ciblage selon la vulnérabilité et la nutrition.

*Activité 3: Fournir des repas scolaires aux enfants mauritaniens vulnérables pendant l'année scolaire, en utilisant et en stimulant la production locale (alimentation scolaire utilisant la production locale)*

57. Cette activité vise en priorité les zones où les taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont élevés et où le taux de scolarisation est faible: elle permettra de fournir des collations et des déjeuners quotidiens à 50 000 élèves du cycle primaire pour couvrir leurs besoins nutritionnels et favoriser l'apprentissage. Elle complétera le programme de filets de sécurité Tekavoul pour inciter les parents à maintenir leurs enfants à l'école en compensant les frais de scolarité et les coûts d'opportunité.
58. L'alimentation scolaire sera essentielle pour rétablir la demande d'enseignement primaire, surtout chez les garçons, lesquels sont souvent orientés vers d'autres formes d'apprentissage ou les travaux agropastoraux. L'augmentation du taux de poursuite de la scolarité visera à améliorer le taux d'alphabétisation des filles et leur accès à l'enseignement secondaire, contribuant ainsi à remédier à certaines causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition qui sont liées à la problématique hommes-femmes, telles que le mariage et la maternité des filles. Dans chaque établissement, un comité de parents et d'enseignants composé d'hommes et de femmes sera chargé d'assurer la sécurité sanitaire des aliments stockés ainsi que leur distribution équitable. Des messages sur la nutrition, l'hygiène, la problématique hommes-femmes et la non-discrimination adaptés au contexte culturel seront diffusés auprès des garçons, des filles et des comités scolaires. Cette démarche comprendra une sensibilisation à l'environnement et la promotion de fourneaux à bon rendement énergétique.
59. L'activité 3 contribuera à la mise en place du programme national de repas scolaires et comprendra une composante importante axée sur l'utilisation de produits locaux conformément à la politique en matière d'alimentation scolaire de 2017. Lorsque cela sera possible, les repas scolaires seront reliés à des chaînes locales d'approvisionnement en aliments nutritifs. Ce lien sera favorisé de diverses façons: soutien et mise en place des capacités nationales nécessaires pour assurer l'efficacité des achats locaux, du contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, du stockage, et de la logistique (au titre de l'activité 6); appui aux moyens d'existence des petits paysans et des pasteurs (au titre de l'activité 5); et augmentation des capacités locales des comités scolaires, des enseignants et du personnel gouvernemental. La continuité et la transposition à plus grande échelle des opérations dépendront de la conception et de l'application des procédures normalisées par le Ministère de l'éducation, et des contributions financières, humaines et techniques du Gouvernement au programme.

***Effet direct stratégique 3: L'état nutritionnel des populations vulnérables sur le plan nutritionnel vivant dans les zones ciblées, y compris les enfants ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes, s'améliore tout au long de l'année***

60. L'effet direct stratégique 3 – comme l'effet direct stratégique 2 – correspondra à la contribution du PAM à la fonction protectrice du système national de filets de sécurité réactif face aux chocs. Le PAM fournira des traitements contre la malnutrition aiguë modérée dans tous les départements où la situation nutritionnelle est critique (malnutrition aiguë globale

supérieure à 15 pour cent ou malnutrition aiguë grave supérieure à 2 pour cent) dans les six régions prioritaires du PSP. L'extension de l'assistance à d'autres régions pourra être envisagée à titre exceptionnel. L'action du PAM sera entreprise pour épauler le CSA, et complétera l'intervention de lutte contre la malnutrition aiguë sévère menée dans les mêmes régions par le Ministère de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

### **Domaines d'action privilégiés**

61. Les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 3 feront partie de l'ensemble d'activités axées sur le renforcement de la résilience, qui comprend également des activités conduites au titre des effets directs stratégiques 2 et 4.

### **Produits escomptés**

62. Trois produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les enfants ciblés de 6 à 59 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs spécialisés adéquats pour traiter la malnutrition aiguë modérée.
  - Des messages sont diffusés auprès des bénéficiaires ciblés pour améliorer les pratiques de nutrition et prévenir la malnutrition.
  - Les filles et les femmes enceintes et allaitantes ciblées reçoivent en temps voulu des transferts de type monétaire adéquats pour améliorer l'accès aux soins prénatals et postnatals et prévenir la malnutrition infantile.

### **Activités essentielles**

*Activité 4: Fournir aux populations mauritaniennes en situation d'insécurité alimentaire: des aliments nutritifs spécialisés pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée destiné aux enfants de 6 à 59 mois ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes; des messages sur la nutrition destinés aux aidants familiaux, femmes et hommes; et des transferts monétaires destinés aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes bénéficiant de soins prénatals et postnatals*

63. L'activité 4 permettra de s'attaquer aux causes immédiates de la malnutrition aiguë avant que celle-ci ne devienne une menace vitale, ce qui réduira les coûts humains et financiers.
64. Le PAM effectuera un dépistage des problèmes nutritionnels dans tous les départements où la situation nutritionnelle aura été jugée critique d'après une enquête SMART<sup>19</sup>, après quoi les enfants ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée seront orientés vers des centres de récupération nutritionnelle spécialisés. Des aliments nutritifs spécialisés seront fournis conformément aux protocoles nationaux. Pour maximiser les effets des ressources limitées disponibles, l'activité 4 sera mise en œuvre entre mai et octobre en coordination avec l'UNICEF; elle comprendra la diffusion de messages auprès des hommes et des femmes sur la nutrition, l'alimentation, les soins et l'hygiène des enfants et sur le partage équitable de la responsabilité des soins et de la prise de décisions. Des messages sur la nutrition seront également diffusés dans les centres de récupération nutritionnelle et dans le cadre d'autres activités du PSP.
65. Un projet pilote utilisant des transferts de type monétaire couvrira les coûts directs et les coûts d'opportunité supportés par les filles et les femmes enceintes et allaitantes bénéficiant de soins obstétricaux prénatals et postnatals afin de prévenir la malnutrition chez les mères et les enfants. Le projet s'appuiera sur les expériences menées au Mali et sera mené en étroite concertation avec le Ministère de la santé, le Ministère des affaires sociales et d'autres acteurs du secteur de la santé. En cas de succès, il pourra être transposé

<sup>19</sup> Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition.

à plus grande échelle dans le cadre de programmes gouvernementaux en remplacement des mesures existantes de prévention de la malnutrition dans les zones à forte morbidité.

66. Le PAM et l'UNICEF chercheront à améliorer la continuité des soins en collaborant avec le CSA, le Ministère de la santé et le Ministère des affaires sociales. Le PAM envisagera de mener une analyse destinée à combler le déficit en nutriments afin de déterminer les lacunes dans les apports en nutriments et d'élaborer des plans visant à renforcer l'accès à des régimes nutritifs.

***Effet direct stratégique 4: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et les communautés exposées aux chocs climatiques vivant dans les zones ciblées disposent tout au long de l'année de moyens d'existence plus résilients et de systèmes alimentaires durables***

67. Les activités menées au titre de cet effet direct stratégique contribueront à la fonction productive du système national de filets de sécurité. Elles porteront sur les points suivants: aider les communautés à s'adapter au changement climatique et à réduire leur exposition aux catastrophes naturelles; et permettre aux petits paysans et aux pasteurs de progresser dans la chaîne de valeur en augmentant durablement la production, en diminuant les pertes après récolte et en participant aux marchés. Elles comprendront un appui en faveur de la résilience des communautés hôtes dans le cadre de la stratégie intégrée d'amélioration des moyens d'existence destinée au département de Bassikounou.

***Domaines d'action privilégiés***

68. Les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 4 feront partie de l'ensemble d'activités axées sur le renforcement de la résilience, qui comprend également des activités conduites au titre des effets directs stratégiques 2 et 3.

***Produits escomptés***

69. Trois produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les bénéficiaires ciblés participent en temps voulu à des activités 3A adéquates utilisant des transferts de type monétaire ou des transferts en nature pour subvenir à leurs besoins alimentaires à court terme et renforcer la résilience de leurs moyens d'existence.
  - Les populations ciblées bénéficient d'actifs construits ou remis en état et d'autres interventions d'appui aux moyens d'existence pour renforcer leur résilience face aux chocs naturels et leur adaptation au changement climatique.
  - Les petits exploitants ciblés et d'autres acteurs de la chaîne de valeur bénéficient de capacités techniques accrues pour améliorer leurs moyens d'existence, notamment grâce à l'alimentation scolaire utilisant la production locale.

***Activités essentielles***

*Activité 5: Renforcer les moyens d'existence des ménages mauritaniens en situation d'insécurité alimentaire et à risque, notamment en créant ou en remettant en état des actifs naturels ou productifs (y compris par le biais d'activités 3A), dans le cadre d'une approche communautaire intégrée, équitable et participative*

70. L'activité 5 s'adressera aux mêmes communautés à risque pendant toute la période couverte par le PSP, en donnant la priorité aux domaines de convergence relevés avec les partenaires. Elle comprendra une combinaison d'activités 3A, AAF et d'assistance technique menées dans le cadre de l'appui du PAM aux marchés et aux chaînes de valeur de la petite agriculture, et sera complétée par une assistance alimentaire non assortie de conditions au titre de l'activité 2 pour protéger les moyens d'existence pendant les périodes de soudure. Le PAM s'emploiera à intégrer cet ensemble d'activités dans les activités des organismes ayant leur siège à Rome et d'autres partenaires afin de maximiser les effets. Des synergies



seront recherchées, par exemple, lorsque des interventions complémentaires comme la formation aux meilleures pratiques, la distribution de semences, de fourrage ou d'engrais, ou la vaccination animale seront menées par la FAO sur les mêmes sites. On examinera également la possibilité d'établir des liens au niveau local avec les programmes du FIDA relatifs à l'infrastructure communautaire et à la chaîne de valeur.

71. Des activités 3A utilisant des transferts de type monétaire ou des transferts en nature seront menées pendant 60 jours par an en tenant compte des saisons, du type d'actifs et des préférences des communautés. Elles viseront avant tout à rétablir des actifs environnementaux et productifs au moyen de la conservation des eaux et des sols, de la fixation des dunes, de la restauration des terres, de la plantation de parcelles boisées et de la culture de jardins potagers; l'accès sûr au combustible sera favorisé. La priorité sera accordée aux actifs qui peuvent le mieux répondre aux besoins spécifiques des petits exploitants agricoles et des éleveurs vulnérables dans le cadre des activités 3A.
72. Les activités 3A seront essentielles pour lutter contre les inégalités existantes. Elles reposeront sur des approches participatives, équitables et inclusives efficaces – planification saisonnière fondée sur les moyens d'existence et planification participative à l'échelle des communautés –, de sorte que les préférences respectives des hommes, des femmes et des jeunes soient prises en compte dans les plans d'action communautaires. Le but est de remédier aux inégalités dans l'affectation des terres et des ressources et de s'attaquer aux rôles discriminants dévolus par la société aux deux sexes. Des modalités de travail tenant compte de la problématique hommes-femmes seront également adoptées. Du temps sera consacré à la diffusion de messages sur la problématique hommes-femmes et la nutrition. Les ménages en situation d'insécurité alimentaire comprenant des personnes handicapées ou disposant d'une capacité de travail limitée participeront à des activités 3A adaptées; ceux ne disposant d'aucune capacité de travail recevront à la place une assistance non assortie de conditions.
73. Les activités AAF et l'assistance technique assurées dans le cadre du programme d'appui du PAM aux marchés et aux chaînes de valeur de la petite agriculture aideront les petits paysans et les propriétaires d'animaux d'élevage à progresser dans leur chaîne de valeur. Elles viseront à réduire les pertes après récolte, à monter des coopératives de producteurs, à améliorer la qualité, la sécurité sanitaire et la transformation des aliments et à accroître l'accès aux marchés; lorsque cela sera possible, elles seront reliées aux achats institutionnels destinés aux repas scolaires utilisant la production locale dans le cadre de l'activité 3.

***Effet direct stratégique 5: Les institutions nationales disposent de capacités accrues pour gérer, d'ici à 2030, des politiques et des programmes en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de protection sociale, y compris un système de protection sociale adaptative (réactif face aux chocs)***

74. Les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 5 contribueront à la réalisation de l'ODD 17, et comprendront toutes les initiatives de renforcement des capacités visant à institutionnaliser le système de protection sociale adaptative, en vue de faciliter le transfert progressif des responsabilités au Gouvernement. Ce système fournira un cadre commun permettant de renforcer la réactivité et la cohérence des interventions de tous les partenaires tout en encourageant le Gouvernement à prendre en main les opérations. Les outils et les processus de protection sociale adaptative élaborés au titre de l'effet direct stratégique 5 seront appuyés tout au long des activités menées dans le cadre des effets directs stratégiques 1 à 4.

**Domaines d'action privilégiés**

75. Les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 5 appuieront les capacités nécessaires à la mise en place d'un système de protection sociale adaptative qui renforcera la résilience et améliorera l'adaptation au changement climatique à l'échelle nationale.

**Produits escomptés**

76. Un produit permettra d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les personnes en situation d'insécurité alimentaire bénéficient de capacités et d'un système de protection sociale adaptative renforcés, placés sous la direction du Gouvernement, afin de recevoir en temps voulu une assistance adéquate, équitable, cohérente et prévisible de la part de celui-ci, du PAM et des partenaires.

**Activités essentielles**

*Activité 6: Fournir aux institutions nationales un appui au renforcement des capacités afin de les aider à concevoir et à mettre en œuvre: un programme permanent de planification des interventions pour la sécurité alimentaire et la nutrition doté de mécanismes intégrés d'alerte rapide et de coordination; un système national de filets de sécurité réactif aux chocs, prenant en compte la dimension nutritionnelle et contribuant à transformer les relations entre les sexes; et des opérations efficaces de préparation et d'approvisionnement*

77. Le PAM aidera à répondre aux demandes des institutions souhaitant renforcer leurs capacités, leurs outils et leurs processus. L'activité 6 nécessitera de solides partenariats et une action coordonnée des fournisseurs de capacités et des partenaires dans le domaine de la protection sociale adaptative.
78. La première composante de l'activité 6 porte sur le renforcement des capacités du CSA – en coordination avec les ministères et les institutions concernés participant à la préparation et aux interventions en cas de situation d'urgence – en vue d'utiliser un mécanisme efficace de planification des alertes rapides, des secours et des interventions en cas de chocs touchant la sécurité alimentaire et la nutrition.
79. Cette composante contribuera à combler une lacune majeure relevée dans l'examen stratégique Faim zéro – l'absence d'un mécanisme structuré pour détecter les événements susceptibles de perturber la sécurité alimentaire et la nutrition, et y faire face. Le mécanisme jettera les bases du système national de protection sociale adaptative. Il débouchera sur des plans d'intervention annuels dirigés par le Gouvernement et destinés à faire face aux chocs compromettant la sécurité alimentaire et la nutrition.
80. La composante comprend un appui technique et organisationnel; elle comporte une assistance technique du PAM dans le domaine du financement des risques, par l'intermédiaire de l'initiative "Replica" de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, et en matière de coordination des systèmes communautaires d'alerte rapide avec le dispositif national de préparation.
81. La deuxième composante vise à renforcer les capacités des institutions participant aux interventions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin de mettre en place un système de filets de sécurité réactif aux chocs, prenant en compte la dimension nutritionnelle et contribuant à transformer les relations entre les sexes. Elle portera avant tout sur l'exécution du système de protection sociale adaptative – soutien de la mise en place et de la gestion de programmes réactifs face aux chocs à l'échelle nationale.
82. La composante permettra d'apporter un appui technique et fonctionnel, destiné aux individus et aux organisations, comprenant différents volets: conception et mise en place d'un programme national de repas scolaires comportant une composante axée sur l'utilisation de produits locaux; adoption d'approches globales pour le ciblage, les modalités

de transfert et l'exécution en ce qui concerne l'assistance en nature et de type monétaire; amélioration des dispositifs de coordination et des mécanismes de réclamation et de remontée d'informations; intégration de mesures prenant en compte la dimension nutritionnelle dans les filets de sécurité; transposition à plus grande échelle d'approches communautaires d'adaptation au changement climatique; et recherche de mesures à institutionnaliser contribuant à transformer les relations entre les sexes. Le PAM fera la preuve de la faisabilité de ces changements opérationnels en les prenant systématiquement en compte dans les activités 1 à 5.

83. La troisième composante a pour but de renforcer les capacités du CSA, du Ministère de l'éducation et du Ministère de la santé afin de leur permettre de gérer leurs chaînes d'approvisionnement alimentaire et non alimentaire à tout moment, y compris lors des situations d'urgence. Elle comprendra un appui technique et fonctionnel, destiné aux individus et aux organisations, sur les aspects suivants: normes et procédures d'achat; promotion des achats locaux d'aliments nutritifs; manutention, conditionnement, entreposage, gestion du transport et distribution; qualité et sécurité sanitaire des aliments; numérisation des systèmes de suivi de stocks; évaluations des marchés de détail pour les transferts de type monétaire; gestion des réserves nationales; préparation aux situations d'urgence – accélération des achats de produits alimentaires, de biens et de services; évaluation et gestion de l'appui logistique; et prépositionnement de vivres et suivi des expéditions.
84. Le PAM pourra renforcer son appui destiné aux chaînes d'approvisionnement en aliments pour animaux ou en articles non alimentaires, telles que la filière nationale de médicaments, dans le cadre de l'initiative *Supply Optimization through Logistics, Visibility and Evolution*<sup>20</sup>. Le PAM continuera de fournir des services liés à la chaîne d'approvisionnement aux autres organismes des Nations Unies.

***Effet direct stratégique 6: Les partenaires de l'action humanitaire et de développement ont accès à des services communs leur permettant d'intervenir tout au long de l'année dans les zones ciblées***

85. L'effet direct stratégique 6 contribuera à la réalisation de l'ODD 17 et consistera à fournir des services communs à la communauté d'aide humanitaire, y compris les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, afin de mener des opérations humanitaires rapides, sûres, abordables et efficaces bénéficiant aux populations touchées par une crise. Si nécessaire, les services de logistique et de télécommunications assurés par le PAM pourront être ajoutés à cet effet direct stratégique.

***Domaines d'action privilégiés***

86. Le domaine d'action privilégié de cet effet direct est l'intervention face à une crise. Les activités seront axées sur le maintien d'opérations humanitaires rapides, sûres et abordables à l'intention des populations touchées par une crise, notamment les réfugiés maliens et les populations en situation d'insécurité alimentaire se trouvant dans des zones reculées.

***Produits escomptés***

87. Un produit permettra d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les partenaires du PAM subviennent aux besoins des populations touchées en utilisant les services efficaces que le PAM fournit en temps voulu.

---

<sup>20</sup> Partenariat multipartite créé par la Fondation Bill et Melinda Gates et mis en œuvre par le PAM pour augmenter les disponibilités en produits de santé.

**Activités essentielles**

*Activité 7: Fournir des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies aux partenaires pour leur permettre d'accéder aux zones d'intervention humanitaire*

88. En Mauritanie, les distances entre la capitale et les principales zones d'intervention humanitaire sont grandes, et les routes sont en mauvais état, surtout pendant la saison des pluies. Les déplacements par la route exposent le personnel humanitaire à des menaces croissantes sur le plan de la sécurité liées au banditisme et au terrorisme. En l'absence de vols commerciaux, les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies demeurent l'épine dorsale des interventions humanitaires, permettant aux organisations d'aide de bénéficier d'un accès ininterrompu, de déployer du personnel, d'acheminer des cargaisons légères et de procéder à des évacuations sanitaires dans l'ensemble du pays. L'activité 7 représentera une part considérable des dépenses de transport et de sécurité, qui aurait normalement été supportée par les organisations humanitaires.
89. Les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies desserviront Nouakchott, Kaédi, Kiffa, Sélibabi, Aïoun, Néma et Bassikounou; 40 organisations – organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et donateurs – devraient les utiliser. L'activité profitera indirectement aux bénéficiaires vulnérables recevant une assistance humanitaire qui se trouvent dans des endroits reculés.

**3.3 Stratégies en matière de transition et de retrait**

90. Le PSP est conçu avec l'objectif de transférer progressivement au Gouvernement la responsabilité de l'évaluation, de la planification et des interventions en cas de chocs compromettant la sécurité alimentaire et la nutrition, dans le cadre du système de protection sociale adaptative proposé. Le PAM adoptera une approche à long terme impulsée par la demande en matière de renforcement des capacités afin d'encourager le Gouvernement à prendre en main les opérations et de réduire la dépendance à l'égard de l'assistance extérieure.
91. Des plans de travail seront établis dans le domaine du renforcement des capacités, et les résultats obtenus seront évalués conjointement avec le Gouvernement. Au fil de l'augmentation des capacités, les interventions du PAM seront intégrées dans des programmes nationaux. Cette transition, que l'on retrouve dans la réduction progressive du budget annuel du PSP, sera graduelle et se poursuivra à l'issue du PSP afin de pérenniser les résultats en maintenant les capacités.
92. Elle nécessitera des engagements de ressources soutenus de la part du Gouvernement national. Cet appui sera convenu activité par activité, en s'appuyant sur les initiatives nationales visant à accroître les crédits budgétaires affectés à la protection sociale. Le PAM harmonisera ses activités de sensibilisation avec celles menées par l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires de la protection sociale adaptative.

## 4. Modalités d'exécution

### 4.1 Analyse des bénéficiaires

<b>TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES TRANSFERTS DE VIVRES ET DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ</b>						
<b>Effet direct stratégique</b>	<b>Activité</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
1	1. Fournir aux réfugiés un programme d'assistance intégré qui comprend une assistance alimentaire (assortie ou non de conditions), des repas scolaires ainsi que des aliments nutritifs spécialisés destinés aux enfants et aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes pour prévenir et traiter la malnutrition	19 863	19 548	13 254	10 584	<b>63 250</b>
2	2. Fournir une assistance alimentaire saisonnière aux populations mauritaniennes en situation d'insécurité alimentaire, en la complétant par des aliments nutritifs spécialisés pour les enfants (de 6 à 23 mois) ainsi que pour les filles et les femmes enceintes et allaitantes	70 415	72 414	50 496	39 675	<b>233 000</b>
	3. Fournir des repas scolaires aux enfants mauritaniens vulnérables pendant l'année scolaire, en utilisant et en stimulant la production locale (alimentation scolaire utilisant la production locale)	31 221	29 996	-	-	<b>61 217</b>
3	4. Fournir aux populations mauritaniennes en situation d'insécurité alimentaire: des aliments nutritifs spécialisés pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée destiné aux enfants de 6 à 59 mois ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes; des messages sur la nutrition destinés aux aidants familiaux, femmes et hommes; et des transferts monétaires destinés aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes bénéficiant de soins prénatals et postnatals	68 281	70 099	15 430	487	<b>154 296</b>
4	5. Renforcer les moyens d'existence des ménages mauritaniens en situation d'insécurité alimentaire et à risque, notamment en créant ou en remettant en état des actifs naturels ou productifs (y compris par le biais d'activités 3A), dans le cadre d'une approche communautaire intégrée, équitable et participative	29 465	30 302	21 130	16 602	<b>97 500</b>
<b>Total, hors chevauchement</b>		<b>157 022</b>	<b>159 256</b>	<b>76 047</b>	<b>52 241</b>	<b>444 566</b>

93. Toutes les activités prévues dans le PSP seront mises en œuvre dans les six régions considérées comme prioritaires dans l'analyse intégrée du contexte. L'activité 1 s'adressera exclusivement aux réfugiés, tandis que les activités 2 à 5 bénéficieront aux populations mauritaniennes vulnérables, y compris aux communautés hôtes vivant dans le département de Bassikounou.
94. L'implantation géographique des activités 3 (alimentation scolaire) et 5 (moyens d'existence) ne devrait guère changer pendant toute la durée couverte par le PSP, mais le ciblage géographique des activités 2 (assistance alimentaire non assortie de conditions) et 4 (nutrition) évoluera tous les ans en fonction des plans intégrés d'intervention dirigés par le Gouvernement. Une assistance alimentaire non assortie de conditions sera toutefois fournie systématiquement aux communautés bénéficiant d'un appui aux moyens d'existence. Lorsque cela sera possible, les activités 2 à 5 seront combinées pour former un ensemble complet d'activités en faveur de la résilience à l'intention des mêmes communautés. Des synergies seront recherchées avec les autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales conformément au principe de convergence adopté dans le cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable<sup>21</sup>.
95. Concernant le calcul du nombre de bénéficiaires:
- *Activité 1.* Le nombre de réfugiés maliens enregistrés va fluctuer, mais on part de l'hypothèse que la réduction de ce nombre due à l'amélioration de l'enregistrement et au ciblage fondé sur les besoins compensera les nouvelles arrivées.
  - *Activité 2.* Compte tenu des besoins liés au redressement après la sécheresse de 2017/18, le nombre de bénéficiaires sera initialement établi à 115 000 personnes. Il sera ensuite réduit et fixé à 85 000 à mesure que les capacités nationales d'intervention augmenteront; ce nombre correspond au tiers du nombre attendu de personnes régulièrement touchées par une crise dans les six régions prioritaires.
  - *Activité 3.* Le nombre de bénéficiaires est calculé en fonction des ressources, en anticipant des difficultés de financement, et ce malgré l'importance du lancement d'un programme national d'alimentation scolaire et la demande pour un programme de ce type. Ce nombre pourrait être revu à la hausse si un financement adéquat est trouvé.
  - *Activité 4.* Le nombre de bénéficiaires est calculé conformément à l'approche fondée sur les besoins adoptée en matière de traitement de la malnutrition aiguë modérée et correspond au nombre attendu d'enfants de 6 à 59 mois et de filles et de femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée dans les départements où la situation nutritionnelle est critique.
  - *Activité 5.* Cette activité comprend une composante destinée à renforcer la résilience de certaines communautés sur plusieurs années. Seuls les ménages exposés à l'insécurité alimentaire bénéficieront d'activités 3A ou AAF, mais tous les groupes communautaires seront associés à la planification participative; les actifs bénéficieront aux jeunes, aux femmes et aux communautés en général. Le PAM cherchera à faire participer les femmes et les hommes de manière équitable aux activités 3A, mais la participation pourra varier en fonction de la nature des travaux privilégiés par les communautés.
  - *Les activités 6 et 7* bénéficient indirectement aux Mauritaniens exposés aux chocs grâce à la mise en place du système de protection sociale adaptative et à la fourniture de services communs.

---

<sup>21</sup> La notion de "convergence" renvoie à l'idée selon laquelle les partenaires peuvent tirer parti du chevauchement des critères de ciblage géographique pour combiner leurs activités complémentaires sur les mêmes sites, s'attaquer aux différentes dimensions de la vulnérabilité et obtenir un impact plus grand.

96. La plateforme numérique du PAM pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE) sera renforcée pour couvrir l'assistance alimentaire en nature et sera utilisée pour l'enregistrement des bénéficiaires, le suivi des activités, la gestion des distributions et le rapprochement des coûts. Elle permettra d'utiliser les cartes d'identité des bénéficiaires et de fournir des informations en temps réel sur les bénéficiaires ventilées par âge et par sexe. Le PAM et ses partenaires assureront l'interopérabilité avec les systèmes d'information du Gouvernement dans le respect de la politique du PAM en matière de protection des données.

## 4.2 Transferts

## Transferts de vivres et transferts de type monétaire

TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ou VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour) PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ																		
	Effet direct stratégique 1							Effet direct stratégique 2				Effet direct stratégique 3		Effet direct stratégique 4				
	Activité 1							Activité 2			Activité 3	Activité 4		Activité 5				
Type de bénéficiaires	Réfugiés maliens							Populations mauritaniennes										
	Par personne (assistance alimentaire, ration complète)	Par personne (assistance alimentaire, demi-ration)	Par personne (activités 3A/AAF)	Enfants de 6 à 23 mois (supplémentation alimentaire généralisée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire généralisée)	Enfants de 6 à 59 mois (supplémentation alimentaire ciblée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire ciblée)	Écoliers	Par personne (transferts de ressources non assortis de conditions)		Enfants de 6 à 23 mois (supplémentation alimentaire généralisée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire généralisée)	Écoliers	Enfants de 6 à 59 mois (supplémentation alimentaire ciblée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire ciblée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (expérimentation des transferts monétaires)	Par personne (3A/AAF)	
Modalité	Combinaison vivres/transferts de type monétaire	Combinaison vivres/transferts de type monétaire	Combinaison vivres/transferts de type monétaire	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Transferts de type monétaire	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Transferts de type monétaire
Céréales	250	125	250						350				150				500	
Légumes secs									30				40				40	
Huile	25	12,5	25		20		25		20			20	15		25		30	
Sel	5	2,5	5						3				4				5	
Sucre																		
SuperCereal					200		250	60					200	80	250			



TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE ( <i>grammes/personne/jour</i> ) ou VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ( <i>dollars/personne/jour</i> ) PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ																		
	Effet direct stratégique 1								Effet direct stratégique 2				Effet direct stratégique 3			Effet direct stratégique 4		
	Activité 1								Activité 2		Activité 3		Activité 4			Activité 5		
Type de bénéficiaires	Réfugiés maliens								Populations mauritaniennes									
	Par personne (assistance alimentaire, ration complète)	Par personne (assistance alimentaire, demi-ration)	Par personne (activités 3A/AAF)	Enfants de 6 à 23 mois (supplémentation alimentaire généralisée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire généralisée)	Enfants de 6 à 59 mois (supplémentation alimentaire ciblée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire ciblée)	Écoliers	Par personne (transferts de ressources non assortis de conditions)	Enfants de 6 à 23 mois (supplémentation alimentaire généralisée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire généralisée)	Écoliers	Enfants de 6 à 59 mois (supplémentation alimentaire ciblée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire ciblée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (expérimentation des transferts monétaires)	Par personne (3A/AAF)		
Modalité	Combinaison vivres/transferts de type monétaire	Combinaison vivres/transferts de type monétaire	Combinaison vivres/transferts de type monétaire	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Transferts de type monétaire	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Transferts de type monétaire
SuperCereal Plus				200							100							
Plumpy'Sup						100							100					
Micronutriments en poudre												0,5						
Kilocalories par jour pour les modalités utilisant des vivres et des espèces	2 060	1 030	2 060	787	928	535	1 160	225	1 450	1 450	394	928	1 109	535	1 160	-	2 074	2 074

TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE ( <i>grammes/personne/jour</i> ) ou VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ( <i>dollars/personne/jour</i> ) PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ																		
	Effet direct stratégique 1								Effet direct stratégique 2				Effet direct stratégique 3			Effet direct stratégique 4		
	Activité 1								Activité 2		Activité 3	Activité 4			Activité 5			
Type de bénéficiaires	Réfugiés maliens								Populations mauritaniennes									
	Par personne (assistance alimentaire, ration complète)	Par personne (assistance alimentaire, demi-ration)	Par personne (activités 3A/AAF)	Enfants de 6 à 23 mois (supplémentation alimentaire généralisée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire généralisée)	Enfants de 6 à 59 mois (supplémentation alimentaire ciblée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire ciblée)	Écoliers	Par personne (transferts de ressources non assortis de conditions)	Enfants de 6 à 23 mois (supplémentation alimentaire généralisée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire généralisée)	Écoliers	Enfants de 6 à 59 mois (supplémentation alimentaire ciblée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (supplémentation alimentaire ciblée)	Filles et femmes enceintes et allaitantes (expérimentation des transferts monétaires)	Par personne (3A/AAF)		
Modalité	Combinaison vivres/transferts de type monétaire	Combinaison vivres/transferts de type monétaire	Combinaison vivres/transferts de type monétaire	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Transferts de type monétaire	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres	Transferts de type monétaire
% de kilocalories d'origine protéique	10,8	10,8	10,8	16,6	13,2	10,5	13,2	16,3	13,7	13,7	16,6	13,2	11,12	10,5	13,2	-	13,6	13,6
Transferts de type monétaire ( <i>dollars/personne/jour</i> )	0,428	0,214	0,428							0,38						14,280 par trimestre		0,539
Nombre de jours d'alimentation par an	330/315	300/270	30/45	180	180	60	180	180	120	120	120	120	180	60	180		60	60

<b>TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN VIVRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR</b>		
<b>Produits alimentaires/transferts de type monétaire</b>	<b>Total (en tonnes)</b>	<b>Total (en dollars)</b>
Riz et blé	30 712	9 590 696
Légumes secs	2 232	1 370 929
Huile	2 828	2 910 337
Aliments composés et mélanges: mélange maïs-soja+ mélange maïs-soja++ Plumpy'Sup	6 002	5 448 725
Sel et micronutriments en poudre	560	464 886
<b>Total (produits alimentaires)</b>	<b>42 334</b>	<b>19 785 572</b>
Transferts de type monétaire		45 191 990
<b>Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)</b>		<b>64 977 562</b>

97. L'assistance alimentaire destinée aux réfugiés au titre de l'activité 1 permettra de continuer de fournir à ces derniers la combinaison de vivres et de transferts de type monétaire introduite en 2016, qui a permis de stimuler l'économie locale et de respecter les choix des bénéficiaires tout en améliorant leur apport alimentaire. Le PAM et ses partenaires évalueront la faisabilité de la mise en place de plateformes monétaires multifonctions pour améliorer l'assistance dans le camp de Mberra.
98. Le PAM adaptera la répartition entre vivres et espèces au sein de la combinaison destinée aux réfugiés en fonction des ressources disponibles. Si l'activité 1 manque de ressources, priorité sera donnée au maintien, pour les réfugiés classés dans les catégories "extrêmement vulnérables" et "vulnérables", d'un apport correspondant au moins à 50 pour cent des rations prévues. Une assistance alimentaire non assortie de conditions pourra être fournie à la place des activités 3A et AAF si ces dernières ne sont pas financées. Toutes les modifications seront apportées en coordination avec le HCR, le CSA, les autorités locales et les réfugiés eux-mêmes.
99. Les modalités de transfert destinées aux populations mauritaniennes au titre des activités 2 à 5 seront sélectionnées à partir de l'évaluation des marchés, des chaînes d'approvisionnement au détail, du rapport coût-efficacité, de la problématique hommes-femmes et des préférences des bénéficiaires. La part des transferts de type monétaire sera portée à 60 pour cent pour l'activité 2 et à 70 pour cent pour l'activité 5. La sélection des modalités de transfert sera réexaminée régulièrement; une évaluation planifiée sera réalisée en 2019 en collaboration avec les partenaires intervenant dans le cadre de la protection sociale adaptative afin d'étudier l'utilité et les critères associés aux transferts en nature ou aux transferts de type monétaire. Le développement des transferts de type monétaire nécessitera des investissements initiaux pour obtenir des gains d'efficacité et des économies d'échelle au cours des années suivantes.
100. La ration distribuée au titre de l'assistance alimentaire dans le cadre de l'activité 2, harmonisée en coordination avec les partenaires intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire, visera à combler le déficit vivrier lors de la période de soudure, estimé à 70 pour cent des besoins en kilocalories. Les activités 3 et 4 seront axées sur les vivres, à l'exception du projet pilote utilisant des transferts de type monétaire aux fins de prévention de la malnutrition. Dans le cadre de l'activité 5, la ration quotidienne distribuée lors des activités 3A permettra de subvenir à l'ensemble des besoins quotidiens en kilocalories des ménages participants.

**Renforcement des capacités, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud**

101. Le renforcement des capacités en fonction de la demande est au cœur du PSP et bénéficiera des éclairages apportés par les évaluations conjointes des besoins et les plans d'appui aux capacités.
102. La contribution du PAM au renforcement des capacités sera double:
  - au titre de l'effet direct stratégique 5, il aidera le Gouvernement à concevoir et à institutionnaliser le système de protection sociale adaptative; et
  - au titre des autres effets directs stratégiques, il apportera un soutien technique destiné à faciliter l'acheminement de l'assistance; ce soutien s'adressera aux partenaires coopérants, au personnel gouvernemental, aux communautés, aux producteurs, aux organisations communautaires et aux personnes en situation d'insécurité alimentaire.
103. Le PAM facilitera les échanges de savoir-faire et s'inspirera de solutions novatrices au problème de la faim mises en place dans d'autres pays. En réponse à l'intérêt exprimé par le Gouvernement, des partenariats seront recherchés avec le Centre mondial des connaissances et des opérations après récolte qui se trouve en Ouganda, avec le Centre d'excellence situé au Brésil pour les repas scolaires utilisant la production locale, avec celui situé en Chine pour l'appui aux chaînes de valeur des petits exploitants et avec celui situé en Inde pour les programmes à dimension nutritionnelle.

**4.3 Chaîne d'approvisionnement**

104. Les responsabilités du PAM en matière de chaînes d'approvisionnement seront les suivantes:
  - renforcement des capacités des institutions nationales au titre de l'activité 6 et des partenaires coopérants au titre des activités 1 à 5, dans les domaines de la planification, de la sélection des fournisseurs, du transport, du stockage et de la distribution le long de leurs chaînes d'approvisionnement;
  - services liés à la chaîne d'approvisionnement en articles alimentaires et non alimentaires, en particulier pour les organismes des Nations Unies et les institutions gouvernementales au titre de l'activité 6; et
  - utilisation de transferts de type monétaire après évaluation des marchés de détail – y compris suivi et soutien de la production alimentaire locale –, recherche de services financiers et introduction de modalités de transfert dématérialisées, comme les cartes multifonctions et les transferts mobiles.
105. Le PAM entend: renforcer la planification, les gains d'efficacité et la visibilité de la chaîne d'approvisionnement, notamment en encourageant une utilisation optimale des actifs et la mise en place d'installations intégrées de distribution et de stockage; améliorer la préparation au moyen d'accords de réserve et d'une utilisation efficace du Mécanisme de gestion globale des vivres; et rechercher les possibilités d'achat de produits locaux et évaluer les besoins en matière d'assistance technique aux fins de l'enrichissement local des aliments, en particulier dans le cadre des repas scolaires utilisant la production locale et de la supplémentation alimentaire généralisée. Il est aussi indispensable de surmonter les difficultés rencontrées le long des filières d'approvisionnement, liées à la manutention de petites quantités de denrées périssables, aux délais de livraison des articles non alimentaires ainsi qu'à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments.

#### 4.4 Capacité du bureau de pays et profil du personnel

106. Les effectifs prévus pour le bureau de pays seront maintenus, mais adaptés pour respecter les priorités fixées dans le PSP, l'accent étant mis sur la capacité à fournir une assistance technique destinée aux contreparties nationales. Une nouvelle unité sera créée pour superviser le renforcement des capacités et y contribuer. Des solutions de substitution concernant les effectifs seront recherchées pour assurer la continuité des activités en cas de problème de financement du PSP.
107. Un plan de recrutement et de formation sera adopté pour respecter les engagements pris en matière de pérennisation des contrats et de parité des sexes. Un fonctionnaire chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes sera recruté afin d'améliorer les possibilités de transformation des relations entre les sexes qu'offrent les opérations prévues dans le PSP, et de faciliter le recrutement de femmes qualifiées.
108. Les mesures suivantes seront prises pour améliorer l'efficacité et l'efficacéité du bureau de pays: le bureau auxiliaire de Kaédi sera remplacé par un détachement; la base logistique située à Bassikounou sera transférée au Gouvernement ou à un partenaire; des dispositions seront prises en matière de partage des bureaux et du personnel; et les autres bureaux auxiliaires seront renforcés. L'amélioration du bien-être du personnel des bureaux auxiliaires, en particulier à Bassikounou, sera une priorité.

#### 4.5 Partenariats

109. Conformément aux "nouvelles modalités de travail", le PSP sera dirigé et mis en œuvre en collaboration avec le CSA, les Ministères des finances, de l'éducation, des affaires sociales, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des pêches, et l'agence Tadamoun. Des partenariats conclus avec des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes appuieront la réalisation du programme fixé en matière de protection sociale adaptative dans le respect d'initiatives régionales telles que la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le G5 Sahel et l'Alliance pour le Sahel. Un état d'esprit de travail en partenariat avec les donateurs sera cultivé dans le cadre d'un dialogue continu.
110. Les domaines d'action seront détaillés dans le plan d'action en matière de partenariat, l'accent étant mis sur les points suivants:
  - mobiliser des ressources pour atteindre les objectifs définis dans le PSP;
  - renforcer la sensibilisation et le dialogue sur les politiques à mener afin de faire progresser la réalisation de l'ODD 2;
  - mettre en place une alliance avec des partenaires opérationnels pour maximiser les effets directs au moyen d'interventions complémentaires destinées à renforcer la résilience dans des domaines de convergence;
  - exploiter le savoir-faire, les technologies et les données pour recueillir des éléments factuels et adopter des solutions innovantes; et
  - renforcer conjointement les capacités nationales en vue du transfert progressif des responsabilités.
111. Le PAM, les autres organismes ayant leur siège à Rome et l'UNICEF se concentreront sur la fourniture d'un ensemble intégré d'activités communautaires en faveur de la résilience et sur l'exploitation des chaînes de valeur locales. Le PAM, le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations et les parties prenantes présentes dans le département de Bassikounou mettront en œuvre la stratégie intégrée d'amélioration des moyens d'existence visant à renforcer l'autonomie des réfugiés et la résilience des communautés hôtes. Le PAM et l'UNICEF encourageront la cohérence dans les domaines des repas scolaires et de la nutrition. Le PAM renforcera sa collaboration avec la Banque mondiale, le Programme des

Nations Unies pour le développement, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, la Banque africaine de développement, Action contre la faim, Oxfam et d'autres organisations intervenant dans les domaines de l'alerte rapide, de la préparation et de la protection sociale.

112. Le PAM s'emploiera à nouer des partenariats avec des instituts de recherche pour produire des données factuelles susceptibles d'être utilisées dans les programmes, et avec le secteur privé pour trouver des financements et des mécanismes d'exécution innovants et améliorer les chaînes d'approvisionnement. Le dialogue mené avec des organisations de la société civile intervenant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'égalité des sexes se poursuivra avec comme objectif d'élaborer des initiatives communautaires inclusives. On cherchera des possibilités de coopération Sud-Sud avec des pays susceptibles de fournir des capacités au titre de l'activité 6.

## **5. Gestion de la performance et évaluation**

### **5.1 Modalités de suivi et d'évaluation**

113. Le suivi et l'évaluation du PSP reposeront sur le Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021, le cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable et les indicateurs nationaux relatifs aux ODD. Ces activités seront détaillées dans un plan de suivi, d'examen et d'évaluation adapté à la problématique hommes-femmes et aux questions de protection pour suivre la performance des programmes et de la gestion au moyen de méthodes qualitatives et quantitatives. Cela permettra de renforcer l'obligation redditionnelle et d'éclairer les évaluations de l'utilisation des ressources ainsi que les programmes fondés sur des données factuelles. Les capacités du PAM et de ses partenaires en matière de suivi et d'évaluation seront renforcées pour répondre aux exigences formulées dans le Cadre de résultats institutionnels – notamment au moyen de la formation, de la réorganisation du personnel et du recrutement.
114. Au début de 2019, des valeurs de référence (ventilées par sexe et par âge) seront établies pour chaque indicateur d'effet direct au moyen de l'enquête nationale sur la sécurité alimentaire ou d'enquêtes spécifiques. Les contrôleurs de terrain du PAM superviseront l'activité. La collecte, la vérification et l'analyse des données sur les processus, les produits et les effets directs seront effectuées conjointement par le PAM et ses partenaires coopérants – y compris concernant l'égalité des sexes, la protection et les résultats transversaux relatifs à la responsabilité à l'égard des populations touchées. Les données actualisées sur les effets directs seront obtenues au moyen d'enquêtes semestrielles de suivi post-distribution. La technologie mobile sera systématiquement utilisée pour rationaliser la collecte de données. Lorsque les activités sont mises en œuvre en parallèle ou dans le cadre de programmes nationaux, le PAM s'emploiera à transférer progressivement les capacités de suivi et recherchera des possibilités de suivi conjoint avec le Gouvernement.
115. Dans un souci de responsabilité à l'égard des populations touchées et de protection de ces populations, le mécanisme de réclamation et de remontée d'informations du PAM sera optimisé afin de répondre aux préoccupations des bénéficiaires et d'apporter des éléments susceptibles d'être utilisés pour ajuster les programmes. Le bureau de pays s'assurera que les partenaires et les communautés savent comment utiliser le mécanisme, et évaluera les possibilités de transfert de celui-ci au Gouvernement pendant la période couverte par le PSP.

116. Une évaluation décentralisée sera menée au second semestre de 2019 pour examiner l'utilité de l'appui initial du PAM en faveur du programme du Gouvernement en matière de protection sociale adaptative. Une évaluation finale du portefeuille sera conduite en 2021 pour satisfaire aux exigences en matière d'obligation redditionnelle et d'apprentissage et contribuer à la conception du PSP suivant.

## **5.2 Gestion des risques**

117. L'aggravation de l'insécurité dans le Sahel constitue la principale menace pour les opérations du PAM; une éventuelle extension du conflit régional et du terrorisme en Mauritanie compromettrait la sécurité du personnel et des opérations. Une hausse soudaine des prix des produits alimentaires ou un brusque regain d'instabilité politique pourraient déclencher des troubles sociaux. Un chargé de la sécurité sera recruté pour renforcer la préparation du bureau de pays et déterminer les mesures d'atténuation à prendre afin de préserver la continuité des opérations. Tous les membres du personnel et l'ensemble des actifs devront respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies.
118. Compte tenu des défis importants à relever pour mobiliser des ressources, le bureau de pays adaptera le budget sur la base de projections de financement réalistes et cherchera activement à nouer des partenariats. Toute interruption des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies due à un déficit de financement ou à une absence d'autorisation de vol aurait une incidence sur l'ensemble de la communauté d'aide humanitaire.
119. Les chocs récurrents sont pris en considération dans la protection sociale adaptative. Si une catastrophe se produit, les activités d'intervention en cas de crise pourront être transposées à plus grande échelle, et il devra aussi être possible de renforcer toutes les activités du PAM, y compris les opérations en faveur des réfugiés ou destinées à la chaîne d'approvisionnement. Le bureau de pays planifiera son action de sorte que les besoins d'urgence ne détournent pas les ressources des objectifs à long terme. Les risques liés aux conflits et les risques sur le plan de la protection seront atténués au moyen de mécanismes de planification participative et de mécanismes de réclamation et de remontée d'informations. Les inégalités entre les sexes risquent de constituer un obstacle majeur à l'élimination de la faim si on ne s'y attaque pas dans les meilleurs délais.
120. Le succès du PSP dépendra de la capacité à diriger du Gouvernement et de sa prise en charge du programme de protection sociale adaptative. Le manque de coordination, la fragmentation et les divergences d'interprétation des mandats entre les institutions nationales sont aussi un risque. Le bureau de pays appellera à plus de cohérence et s'emploiera à renforcer les capacités en suivant une approche souple axée sur les partenariats et fondée sur la demande. Les capacités limitées des partenaires coopérants et des prestataires de services nécessiteront un contrôle et un appui continus.
121. Les risques institutionnels comprennent les pertes financières et les atteintes à la réputation dues au non-respect des procédures opérationnelles et du calendrier des opérations. Il sera donc nécessaire d'améliorer la gestion des risques, d'actualiser régulièrement le registre des risques et d'appliquer des mesures d'atténuation approuvées.

## 6. Des ressources axées sur les résultats

### 6.1 Budget de portefeuille de pays

TABLEAU 4: BUDGET DE PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)					
Effet direct stratégique	2019	2020	2021	2022	Total
1	13 627 221	13 538 929	13 591 109	13 519 332	<b>54 276 591</b>
2	10 295 428	9 134 376	8 534 216	8 306 257	<b>36 270 277</b>
3	1 590 772	1 610 853	1 710 349	1 686 363	<b>6 598 336</b>
4	4 799 506	3 779 598	3 753 412	3 664 267	<b>15 996 783</b>
5	2 704 270	1 709 924	1 715 910	1 685 106	<b>7 815 210</b>
6	2 829 652	2 856 936	2 873 144	2 851 369	<b>11 411 101</b>
<b>Total</b>	<b>35 846 848</b>	<b>32 630 616</b>	<b>32 178 140</b>	<b>31 712 695</b>	<b>132 368 299</b>

122. Compte tenu de la difficulté qu'il rencontre pour trouver des ressources destinées à la composante du portefeuille non liée aux situations d'urgence, le bureau de pays continuera de prévoir une réduction progressive du budget annuel, qui passera de 57 millions de dollars en 2015 à 35,8 millions de dollars en 2019, puis à 31,6 millions de dollars en 2022. Cette réduction reposera sur les éléments suivants:

- passage au renforcement des capacités institutionnelles;
- introduction de critères fondés sur les besoins pour l'assistance aux réfugiés;
- diminution progressive du nombre de bénéficiaires de l'assistance alimentaire;
- adaptation de l'appui aux moyens d'existence et des repas scolaires en fonction des ressources disponibles; et
- révision du budget des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies.

123. Le budget du PSP, soit 132,4 millions de dollars, résulte d'un compromis entre les besoins prévus et les perspectives de financement. La composante relative à la mise en œuvre directe restera à un niveau permettant au PAM de recueillir des données factuelles et d'appuyer la mise en place d'outils de protection sociale adaptative; pour subvenir à l'ensemble des besoins, il faudra toutefois au préalable que le système de protection sociale adaptative soit institutionnalisé. L'ensemble du budget du PSP contribuera à transformer les relations entre les sexes, et sera affecté à hauteur de 16 pour cent à des investissements spécifiques en faveur de l'égalité des sexes.

### 6.2 Perspectives de financement

124. Au cours des premières années du PSP, durant lesquelles la base des donateurs sera progressivement élargie, le financement devrait provenir principalement de donateurs gouvernementaux ainsi que, dans une moindre mesure, du secteur privé.

125. Au vu des besoins et des tendances passées, les activités 1, 2 et 4 devraient continuer de bénéficier d'un financement important pour l'assistance alimentaire et l'appui nutritionnel (au moins 60 pour cent). Le renforcement des capacités (activité 6), les repas scolaires (activité 3) et les interventions d'appui aux moyens d'existence (activités 1 à 5) devraient bénéficier de meilleures perspectives de financement (à hauteur d'au moins 65 pour cent) en raison de la dynamique régionale en faveur du renforcement des initiatives d'amélioration de la résilience dans le Sahel. Le PAM et ses partenaires continueront de



solliciter des ressources destinées aux services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies au titre de l'activité 7. Le financement global du PSP devrait couvrir au moins 65 pour cent des besoins.

### **6.3 Stratégie de mobilisation des ressources**

126. Le PAM cherchera à obtenir des financements souples pluriannuels pour accroître la prévisibilité financière du PSP. Il encouragera les donateurs à confirmer rapidement les contributions et continuera d'utiliser le préfinancement pour maintenir la continuité des interventions, en particulier pendant le premier trimestre de chaque année, pour les activités 1, 3, 5 et 7.
127. Le PAM collaborera avec des donateurs traditionnels et de nouveaux donateurs gouvernementaux et s'emploiera à nouer des partenariats avec des banques de développement, des fondations et des fonds pour le climat ainsi qu'avec des acteurs du secteur privé, y compris pour des contributions en nature telles que le transfert de savoir-faire technique, l'appui logistique et les services de télécommunications. Des financements conjoints seront recherchés auprès du Gouvernement, de partenaires, des autres organismes ayant leur siège à Rome et de l'UNICEF. Le PAM travaillera aux côtés de ses partenaires financiers et techniques afin d'ajuster au mieux la mobilisation des fonds sur les besoins, d'établir un climat de confiance et d'obtenir un soutien cohérent en faveur du PSP pour optimiser l'utilisation des ressources et améliorer l'efficacité des opérations.
128. En cas de déficit de financement, le PAM donnera la priorité aux activités menées au titre de l'intervention face à une crise et à celles destinées à sauver des vies et à assurer des filets de sécurité axés sur la protection afin de venir en aide aux réfugiés maliens et de fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle saisonnière aux populations mauritaniennes.

## ANNEXE I

## CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LA MAURITANIE (2019-2022)

**But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro**

**Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation**

**Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture**

**Effet direct stratégique 1: Les personnes touchées par une crise vivant dans les zones ciblées, y compris les réfugiés, sont en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après la crise**

Catégorie d'effet direct correspondante:  
Maintien/amélioration de l'accès des individus et des ménages à une alimentation suffisante

Tient compte de la nutrition

Domaine d'action privilégié:  
réponse face à une crise

Hypothèses

Ressources adéquates (humaines, logistiques et financières) pour la fourniture d'une assistance alimentaire et nutritionnelle  
Aucune rupture de la chaîne d'approvisionnement due à des problèmes financiers  
Aide humanitaire complémentaire fournie par le HCR et d'autres partenaires

**Indicateurs d'effet direct**

Taux de fréquentation scolaire

Indice des stratégies de survie fondé sur la consommation (moyenne)

Taux de scolarisation des garçons et des filles

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Part des dépenses consacrées à l'alimentation

Ratio filles/garçons

Indice des stratégies de survie fondé sur les moyens d'existence (moyenne)

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire – femmes

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)

### **Activités et produits:**

#### **1. Fournir aux réfugiés un programme d'assistance intégré qui comprend une assistance alimentaire (assortie ou non de conditions), des repas scolaires ainsi que des aliments nutritifs spécialisés destinés aux enfants et aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes pour prévenir et traiter la malnutrition (Transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à l'alimentation)**

Les bénéficiaires touchés par une crise reçoivent des messages sur la nutrition destinés à améliorer leurs pratiques liées à la nutrition (E: Activités de sensibilisation et d'éducation réalisées)

Les bénéficiaires touchés par une crise reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire adéquate pour la création d'actifs ou pour la formation (en nature ou de type monétaire) assortie de conditions afin de subvenir à leurs besoins alimentaires tout en améliorant leurs moyens d'existence et la cohésion sociale. (A: Ressources transférées)

Les bénéficiaires touchés par une crise reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire adéquate pour la création d'actifs ou pour la formation (en nature ou de type monétaire) assortie de conditions afin de subvenir à leurs besoins alimentaires tout en améliorant leurs moyens d'existence et la cohésion sociale. (D: Actifs créés)

Les bénéficiaires touchés par une crise reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire adéquate (en nature ou de type monétaire) pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels (A: Ressources transférées)

Les enfants ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes touchés par une crise reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs spécialisés adéquats pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë modérée (A: Ressources transférées)

Les enfants ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes touchés par une crise reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs spécialisés adéquats pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë modérée (B: Aliments nutritifs fournis)

Les enfants touchés par une crise qui vont à l'école reçoivent en temps voulu des repas scolaires adéquats pour subvenir à leurs besoins alimentaires (A: Ressources transférées)

**Effet direct stratégique 2: Les populations en situation d'insécurité alimentaire vivant dans les régions ciblées, y compris les enfants d'âge scolaire, ont accès tout au long de l'année à une alimentation adéquate et nutritive**

Catégorie d'effet direct

correspondante:

Maintien/amélioration de l'accès des individus et des ménages à une alimentation suffisante

Tient compte de la nutrition

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Les donateurs et le Gouvernement fournissent le soutien et le financement en temps voulu

Les partenaires ont des capacités et des ressources suffisantes pour mettre en œuvre les activités, comme prévu

Les mécanismes publics de coordination des activités en matière d'assistance alimentaire, de nutrition et d'éducation fonctionnent

Les marchés fonctionnent correctement dans les communautés retenues pour bénéficier de distributions d'espèces

Les conditions politiques et de sécurité n'ont aucun impact sur les opérations

Prise en charge/direction solide de la part du Gouvernement

**Indicateurs d'effet direct**

Taux de fréquentation scolaire

Indice des stratégies de survie fondé sur la consommation (moyenne)

Taux de scolarisation des garçons et des filles

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Part des dépenses consacrées à l'alimentation

Ratio filles/garçons

Indice des stratégies de survie fondé sur les moyens d'existence (moyenne)

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire – femmes

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Taux de fidélisation

#### **Activités et produits:**

### **3. Fournir des repas scolaires aux enfants mauritaniens vulnérables pendant l'année scolaire, en utilisant et en stimulant la production locale (alimentation scolaire utilisant la production locale) (Repas scolaires)**

Les enfants qui vont à l'école reçoivent en temps voulu des repas scolaires adéquats pour subvenir à leurs besoins alimentaires et favoriser l'assiduité (A: Ressources transférées)

### **2. Fournir une assistance alimentaire saisonnière aux populations mauritaniennes en situation d'insécurité alimentaire, en la complétant par des aliments nutritifs spécialisés pour les enfants (de 6 à 23 mois) ainsi que pour les filles et les femmes enceintes et allaitantes (Transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à l'alimentation)**

Les bénéficiaires ciblés reçoivent en temps voulu une assistance alimentaire adéquate (en nature ou de type monétaire) pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels (A: Ressources transférées)

Les enfants de 6 à 23 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes ciblés reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs spécialisés adéquats intégrés à l'assistance alimentaire pour prévenir la malnutrition (B: Aliments nutritifs fournis)

**Objectif stratégique 2: Améliorer la nutrition****Résultat stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition**

**Effet direct stratégique 3: L'état nutritionnel des populations vulnérables sur le plan nutritionnel vivant dans les zones ciblées, y compris les enfants ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes, s'améliore tout au long de l'année**

Catégorie d'effet direct correspondante:  
Amélioration de la consommation de produits alimentaires de qualité et riches en nutriments chez les personnes ciblées

Domaine d'action privilégié:  
renforcement de la résilience

**Hypothèses**

Les partenaires ont des capacités et des ressources suffisantes pour mettre en œuvre les activités, comme prévu  
Des centres de santé adéquats sont disponibles pour le traitement des enfants et des femmes souffrant de malnutrition  
Les mécanismes publics de coordination des activités en matière de nutrition fonctionnent  
Des fonds sont disponibles pour garantir des interventions saisonnières et temps voulu  
Prise en charge/direction solide de la part du Gouvernement

**Indicateurs d'effet direct**

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)

**Activités et produits:****4. Fournir aux populations mauritaniennes en situation d'insécurité alimentaire: des aliments nutritifs spécialisés pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée destiné aux enfants de 6 à 59 mois ainsi qu'aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes; des messages sur la nutrition destinés aux aidants familiaux, femmes et hommes; et des transferts monétaires destinés aux filles et aux femmes enceintes et allaitantes bénéficiant de soins prénatals et postnatals (Traitement nutritionnel)**

Des messages sont diffusés auprès des bénéficiaires ciblés pour améliorer les pratiques de nutrition et prévenir la malnutrition (E: Activités de sensibilisation et d'éducation réalisées)

Les enfants ciblés de 6 à 59 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs spécialisés adéquats pour traiter la malnutrition aiguë modérée (A: Ressources transférées)

Les enfants ciblés de 6 à 59 mois ainsi que les filles et les femmes enceintes et allaitantes reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs spécialisés adéquats pour traiter la malnutrition aiguë modérée (B: Aliments nutritifs fournis)

Les filles et les femmes enceintes et allaitantes ciblées reçoivent en temps voulu des transferts de type monétaire adéquats pour améliorer l'accès aux soins prénatals et postnatals et prévenir la malnutrition infantile (A: Ressources transférées)

**Objectif stratégique 3: Assurer la sécurité alimentaire****Résultat stratégique 4: Les systèmes de production alimentaire sont durables****Effet direct stratégique 4: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et les communautés exposées aux chocs climatiques vivant dans les zones ciblées disposent tout au long de l'année de moyens d'existence plus résilients et de systèmes alimentaires durables**

Catégorie d'effet direct correspondante:

Amélioration de l'adaptation des ménages et de leur résilience face aux chocs climatiques et autres

Tient compte de la nutrition

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

### Hypothèses

Les donateurs et le Gouvernement fournissent le soutien et le financement pour garantir des interventions saisonnières en temps voulu

Les partenaires ont des capacités et des ressources suffisantes pour mettre en œuvre les activités, comme prévu

Les mécanismes publics de coordination des activités fonctionnent

Les marchés fonctionnent correctement dans les communautés retenues pour bénéficier de distributions d'espèces

Les conditions politiques et de sécurité n'ont aucun impact sur les opérations

### Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondé sur la consommation (moyenne)

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Part des dépenses consacrées à l'alimentation

Indice des stratégies de survie fondé sur les moyens d'existence (moyenne)

Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration de la base des moyens d'existence

### Activités et produits:

#### **5. Renforcer les moyens d'existence des ménages mauritaniens en situation d'insécurité alimentaire et à risque, notamment en créant ou en remettant en état des actifs naturels ou productifs (y compris par le biais d'activités 3A), dans le cadre d'une approche communautaire intégrée, équitable et participative (Création d'actifs et appui aux moyens d'existence)**

Les bénéficiaires ciblés participent en temps voulu à des activités 3A adéquates utilisant des transferts de type monétaire ou des transferts en nature pour subvenir à leurs besoins alimentaires à court terme et renforcer la résilience de leurs moyens d'existence (A: Ressources transférées)

Les populations ciblées bénéficient d'actifs construits ou remis en état et d'autres interventions d'appui aux moyens d'existence pour renforcer leur résilience face aux chocs naturels et leur adaptation au changement climatique (D: Actifs créés)



Les petits exploitants ciblés et d'autres acteurs de la chaîne de valeur bénéficient de capacités techniques accrues pour améliorer leurs moyens d'existence, notamment grâce à l'alimentation scolaire utilisant la production locale (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

**But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD**

**Objectif stratégique 4: Appuyer la mise en œuvre des ODD**

**Résultat stratégique 5: Les pays ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD**

**Effet direct stratégique 5: Les institutions nationales disposent de capacités accrues pour gérer, d'ici à 2030, des politiques et des programmes en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de protection sociale, y compris un système de protection sociale adaptative (réactif face aux chocs)**

Catégorie d'effet direct correspondante:  
Renforcement de la capacité des institutions et systèmes publics et privés, y compris les intervenants locaux, à recenser, cibler et secourir les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel

Domaine d'action privilégié:  
renforcement de la résilience

Hypothèses

Prise en charge/direction/collaboration solide de la part du Gouvernement  
Bonne coordination parmi les partenaires clés  
Stabilité politique et des effectifs au sein des institutions nationales  
Financement suffisant pour les interventions ciblées de renforcement des capacités

**Indicateurs d'effet direct**

Score de capacité Faim zéro

**Activités et produits:**

**6. Fournir aux institutions nationales un appui au renforcement des capacités afin de les aider à concevoir et à mettre en œuvre: un programme permanent de planification des interventions pour la sécurité alimentaire et la nutrition doté de mécanismes intégrés d'alerte rapide et de coordination; un système national de filets de sécurité réactif aux chocs, prenant en compte la dimension nutritionnelle et contribuant à transformer les relations entre les sexes; et des opérations efficaces de préparation et d'approvisionnement (Renforcement des capacités institutionnelles)**

Les personnes en situation d'insécurité alimentaire bénéficient de capacités et d'un système de protection sociale adaptative renforcés, placés sous la direction du Gouvernement, afin de recevoir en temps voulu une assistance adéquate, équitable, cohérente et prévisible de la part de celui-ci, du PAM et des partenaires (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

**Objectif stratégique 5: Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD**

**Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD**

**Effet direct stratégique 6: Les partenaires de l'action humanitaire et de développement ont accès à des services communs leur permettant d'intervenir tout au long de l'année dans les zones ciblées**

Catégorie d'effet direct correspondante:  
Amélioration des plateformes de coordination commune

Domaine d'action privilégié:  
réponse face à une crise

**Hypothèses**

Les donateurs et le Gouvernement fournissent le soutien et le financement

**Indicateurs d'effet direct**

Taux de satisfaction des usagers

**Activités et produits:****7. Fournir des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies aux partenaires pour leur permettre d'accéder aux zones d'intervention humanitaire (Prestation de services et plateformes)**

Les partenaires du PAM subviennent aux besoins des populations touchées en utilisant les services efficaces que le PAM fournit en temps voulu (H: Services et plateformes partagés mis à disposition)

**But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro****C.1. Les populations touchées sont en mesure de tenir le PAM et ses partenaires comptables pour ce qui est de répondre à leurs besoins alimentaires en tenant compte de leurs avis et de leurs préférences****Résultats transversaux**

C.1.1 Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, quelle est la durée de l'assistance)

C.1.2 Proportion d'activités pour lesquelles les avis donnés en retour par les bénéficiaires sont consignés, analysés et pris en compte pour améliorer les programmes

**C.2. Les populations touchées sont en mesure de bénéficier des programmes du PAM d'une manière qui assure et renforce leur sécurité, leur dignité et leur intégrité****Résultats transversaux**

C.2.1 Proportion de personnes ciblées ayant accès à l'assistance sans se heurter à des problèmes de protection

**C.3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes progressent au sein des populations bénéficiant de l'assistance du PAM****Résultats transversaux**

C.3.1 Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert

C.3.2. Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.)

C.3.3 Type de transfert (vivres, espèces, bons ou pas de rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe et type d'activité

**C.4. Les communautés ciblées tirent profit des programmes du PAM sans que cela nuise à l'environnement****Résultats transversaux**

C.4.1 Proportion d'activités pour lesquelles les risques écologiques ont été évalués et des mesures d'atténuation définies, selon que de besoin

## ANNEXE II

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE (en dollars)							
	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 2	Résultat stratégique 4	Résultat stratégique 5	Résultat stratégique 8	Total
	Cible 1 de l'ODD 2	Cible 1 de l'ODD 2	Cible 2 de l'ODD 2	Cible 4 de l'ODD 2	Cible 9 de l'ODD 17	Cible 7 de l'ODD 17	
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	Effet direct stratégique 4	Effet direct stratégique 5	Effet direct stratégique 6	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transfert	43 122 718	27 712 183	4 443 152	12 142 806	6 018 566	9 902 200	<b>103 341 625</b>
Mise en œuvre	3 977 948	3 770 090	1 282 281	1 743 584	767 782	0	<b>11 541 684</b>
Coûts d'appui directs ajustés	3 863 269	2 574 325	470 189	1 134 063	551 878	812 449	<b>9 406 172</b>
Total partiel	50 963 936	34 056 598	6 195 621	15 020 453	7 338 226	10 714 649	<b>124 289 482</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	3 312 656	2 213 679	402 715	976 329	476 985	696 452	<b>8 078 816</b>
<b>Total</b>	<b>54 276 591</b>	<b>36 270 277</b>	<b>6 598 336</b>	<b>15 996 783</b>	<b>7 815 210</b>	<b>11 411 101</b>	<b>132 368 299</b>

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

3A	Assistance alimentaire pour la création d'actifs
AAF	Assistance alimentaire pour la formation
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
PIB	produit intérieur brut
PSP	plan stratégique de pays
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SCOPE	plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance